

IX.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1883.



NOTE PRÉLIMINAIRE.



Le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1883 est basé sur un effectif moyen de 43,285 hommes et de 8,956 chevaux.

L'effectif moyen qui a servi de base au Budget de 1882 (y compris l'augmentation de cent enfants de troupe, introduite par amendement) était de 43,209 hommes et de 8,954 chevaux.

Il y a donc, pour 1883, une augmentation de 76 hommes et de 2 chevaux.

Cette différence est due à une nouvelle augmentation de 75 enfants de troupe, annoncée déjà dans les amendements présentés au Budget de 1882, à la création d'un emploi de maître armurier au bataillon du train, et à une augmentation de 2 chevaux pour le service de l'intendance.

RECETTES.

Les recettes que le Département de la Guerre procurera au Trésor pendant l'exercice 1883 et qui figurent au Budget des Voies et Moyens, sont évaluées à fr. 353,600 »

Savoir :

Pensions des élèves de l'École militaire fr.	83,000 »
Produit de la vente des chevaux de réforme et des poulains	160,000 »
» » d'objets hors de service provenant du matériel de l'artillerie et du génie	50,000 »
Produit du loyer du domaine de la Guerre, pêche des fossés, etc.	65,100 »
Produit de la vente des cartes de l'institut cartographique .	1,500 »
Remboursements divers	14,000 »
SOMME ÉGALE. . . fr.	<u>353,600 »</u>

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DÉPENSES.

Les crédits demandés pour l'exercice 1883 s'élèvent comme il suit :

Dépenses ordinaires et permanentes . fr. 44,576,760 »	} 44,727,300 »
» extraordinaires et temporaires. 150,540 »	
Le crédit général voté pour 1882 se monte à	44,703,600 »
<hr/>	
Le Budget de 1883 présente donc une augmentation de fr.	25,700 »

Le tableau ci-dessous résume les différences qui existent entre les crédits demandés pour quelques articles du Budget de 1883 et ceux portés aux articles correspondants du Budget de 1882.

ARTICLES du Budget.	SERVICES.	EN PLUS	EN MOINS
		qu'au Budget de 1882.	qu'au Budget de 1882.
7	Traitement de l'état-major des provinces et des places . . .	400 »	»
8	Id. du service de l'Intendance	500 »	»
9	Id. id. de santé des hôpitaux	4,000 »	»
12	Traitement et solde de l'infanterie	14,700 »	»
14	Id. id. de l'artillerie	1,700 »	»
18	Dépenses d'administration de l'École militaire	»	10,000 »
22	Pain et viande	} 12,400 »	»
	{ Litt. a. Pain . . fr. 5,000 »		
	{ Litt. b. Viande . fr. 7,400 »		
	TOTAUX fr.	55,700 »	10,000 »
	RESTE augmentation nette . . . fr.	25,700 »	

De même que pour l'exercice 1882, le Département de la Guerre n'a pas porté au Budget de 1883 les crédits nécessaires pour l'entretien, pendant l'année entière :

1° Du contingent supplémentaire de 533 hommes, qui a été incorporé le 1^{er} octobre 1881, pour combler les pertes éprouvées par le contingent de 1879, pendant la première année du service des miliciens de cette classe, etc.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

2° Du contingent supplémentaire de 791 hommes, qui sera incorporé le 1^{er} octobre 1882 pour combler les pertes éprouvées par le contingent de 1880, pendant la *première* année de son service, et par le contingent de 1879, pendant la *seconde* année de son service.

La dépense résultant de cet entretien peut être évaluée comme il suit, pour les 363 jours de l'exercice 1883, savoir :

1° Contingent supplémentaire de 791 hommes fourni par la classe de 1882.

Solde et habillement, 288,713 journées à 60 c ^s	173,229	»
Pain et viande, 288,713 » à 50 c ^s	144,357	50
<hr/>		
TOTAL. . . fr.	317,586	50

à déduire environ 4 1/2 p. % pour les pertes qui surviendront parmi ces hommes, pendant la première année de leur service

14,586 50

303,000 »

2° Contingent supplémentaire de 533 hommes fourni par la classe de 1881 et réduit à 506 hommes, après quinze mois de service.

Solde et habillement, 184,690 journées à 60 c ^s	110,814	»
Pain et viande 184,690 » à 50 c ^s	92,345	»
<hr/>		
TOTAL. . . fr.	203,159	»

A déduire environ 2 p. % pour les pertes qui surviendront parmi ces hommes pendant la seconde année de leur service. fr.

4,159 »

199,000 »

TOTAL. . . fr.

502,000 »

Le Budget ne comprend également pas les crédits qui seront nécessaires pour l'entretien pendant *trois mois* du contingent supplémentaire à fournir le 1^{er} octobre 1883, par la classe de cette année, pour combler les pertes éprouvées :

1° Par le contingent de 1881 pendant la 1^{re} année de son incorporation.

2° » de 1880 » 2° » »

3° » de 1879 » 3° » »

Il n'est pas possible de déterminer dès à présent le montant de la dépense résultant de cet entretien, parce que le chiffre des pertes à combler par la

NOTE PRÉLIMINAIRE.

classe de 1885 ne peut être constaté qu'à la fin de l'année 1882, époque à laquelle la loi du contingent fixera le chiffre du contingent supplémentaire à fournir par cette classe de 1885

On peut toutefois se rendre approximativement compte du montant de cette dépense, en constatant que pour *un homme* elle s'élèvera comme il suit, pendant le 4^e trimestre 1883 :

Solde et habillement, 92 journées à 60 centimes fr.	55 20
Pain et viande 92 » 50 » 	46 »
1 ^{re} mise de petit équipement (allouée à l'entrée au service) . . .	36 »
TOTAL par homme. . . fr.	<u>137 20</u>

La dépense pourra donc s'élever de 137,000 à 150,000 francs si le contingent supplémentaire de 1883 se compose de 1,000 à 1,100 hommes.

Le Département de la Guerre se réserve de demander, à l'expiration de l'exercice 1883, les crédits supplémentaires destinés à liquider les dépenses faites pendant cet exercice, du chef de l'entretien en solde des contingents supplémentaires de 1881, 1882 et 1883, si — comme cela est probable, — ces dépenses ne peuvent être entièrement couvertes par les reliquats que présenteront certains articles du Budget.

Les différences qui existent entre quelques articles du Budget de 1883 et les articles correspondants du Budget de 1882, sont expliquées et justifiées dans les notes données ci-après.

CHAPITRE II.

ÉTATS-MAJORS.

ART. 7. — *Traitement de l'état-major des provinces et des places.*

Augmentation : 400 francs.

L'augmentation de crédit demandée au littéra *E* de l'article 7 est destinée à couvrir l'indemnité de frais de bureau de l'officier qui remplit les fonctions de commandant de place à Verviers, où une garnison a été récemment installée.

ART. 8. — *Traitement du service de l'intendance.*

Augmentation : 500 francs.

Un arrêté royal du 2 novembre 1881 a alloué à l'intendant militaire chargé des fonctions de sous-directeur de l'administration au Département de la

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Guerre, l'indemnité de fourrages pour le nombre de chevaux attribué à son grade, dans l'infanterie.

Ce fonctionnaire pouvant être chargé éventuellement de la haute direction du service administratif de l'armée en campagne, et être appelé à diriger ce service près des troupes qui participent aux manœuvres en terrain varié, il convient qu'il soit monté, en temps de paix, afin que cet officier supérieur ne soit pas obligé de recourir à l'usage de chevaux de troupe, comme cela s'est fait pendant les manœuvres du mois de septembre 1881.

La dépense résultant de cette allocation s'élève :

Pour 2 chevaux ou 750 journées à fr. 1 70 c. fr.	1,244 »
Mais le crédit alloué à l'article 8 pour l'indemnité de vivres de campagne au camp de Beverloo, peut être réduit de 1,211 à 470 francs, soit de	741 »
	<hr/>
L'augmentation de dépense se réduit donc à fr.	<u>500 »</u>

CHAPITRE III.

SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.

ART. 9. — *Traitement des officiers de santé.*

Augmentation : 4,000 francs.

Un arrêté royal du 13 décembre 1881 a porté de 8,500 francs à 9,500 francs par an, le traitement des médecins principaux de 1^{re} classe, ce qui occasionne, pour les quatre titulaires de ces emplois, une dépense annuelle de 4,000 francs.

Ces officiers de santé, qui ont le rang de colonel, ne touchaient que le traitement attribué au grade de colonel dans l'*infanterie*, tandis que les médecins principaux de 2^e classe et les médecins de régiment de 1^{re} classe, qui ont respectivement le rang de lieutenant-colonel et de major, recevaient le traitement alloué aux grades correspondants dans les *armes spéciales*.

Cette inégalité dans la position qui était faite aux médecins de l'armée qui ont le rang d'officier supérieur, a donné lieu à de nombreuses réclamations et à d'assez vives critiques qui se sont produites, notamment au Sénat, lors de la discussion du Budget de 1881.

Le Gouvernement a pensé qu'il convenait de faire disparaître cette inégalité.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE IV.

SOLDE DES TROUPES.

ART. 12. — *Traitement et solde de l'infanterie.*

Augmentation : 14,700 francs.

Dans les amendements présentés au Budget de l'exercice 1882, le Département de la Guerre a demandé un supplément de crédit afin de pouvoir élever de 250 à 350, le nombre des enfants de troupe, et il a annoncé l'intention de porter l'effectif de ces enfants à 425 en 1885, pour s'arrêter l'année suivante au chiffre de 500.

L'augmentation de 75 enfants, proposée au Budget de 1885, occasionne à l'article 12 la dépense suivante :

Solde et habillement, 27,573 journées à 51 centimes . . . fr.	13,964 25
Frais d'administration et d'instruction.	750 »
	<hr/>
TOTAL. . . fr.	14,714 25
Diminué en plus sur vacances et congés pour arrondir le chiffre	11 25
	<hr/>
RESTE augmentation nette fr.	14,700 »
	<hr/>

ART. 14. — *Traitement et solde de l'artillerie.*

Augmentation : 1,700 francs.

Le supplément de crédit demandé à l'article 14 est destiné à apporter deux modifications à l'effectif du bataillon du train :

1^o Remplacer le lieutenant-adjutant-major de ce corps, par un capitaine en second adjudant-major.

Il n'existe au bataillon du train, qui se compose de sept compagnies, qu'un seul emploi d'adjutant-major et cet emploi est donné à un lieutenant, tandis qu'au corps de discipline et de correction, qui se compose de six compagnies, le même emploi est dévolu à un capitaine en second.

La mesure proposée en faveur de l'adjutant-major du train, aurait pour résultat de donner à ce corps 4 capitaines en second au lieu de 3, et viendrait augmenter quelque peu les chances d'avancement, très bornées actuellement, des lieutenants de ce corps.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

2° Augmenter l'effectif du bataillon du train d'un maréchal des logis armurier.

Ce bataillon possède un armement plus considérable que celui d'un régiment de cavalerie ou d'artillerie, et il est le seul corps qui n'ait pas de maître armurier.

Dans l'intérêt du bon entretien des armes, il est nécessaire de combler cette lacune.

La dépense résultant de ces deux propositions s'élève comme il suit :

1° Différence entre le traitement d'un lieutenant-adjutant-major et celui d'un capitaine en second (4,200 au lieu de 3,250 francs). . fr.	950 »
A déduire $\frac{1}{4}$ p. $\frac{0}{0}$ pour médicaments	4 75
RESTE. . fr.	945 25
2° Solde et habillement d'un maréchal des logis armurier, 363 journées à fr. 1 98 c ^s	722 70
TOTAL. . fr.	1,667 95
3° Diminué en moins sur vacances et congés pour arrondir le chiffre	52 05
Soit une augmentation de fr.	1,700 »

CHAPITRE V.

ACADÉMIE MILITAIRE.

ART. 18. — *Dépenses d'administration de l'École militaire.*

Diminution : 10,000 francs.

Cette diminution sur l'article 18 provient de la suppression du crédit qui avait été porté au Budget de 1882, à titre de charge extraordinaire et temporaire, pour l'achat des instruments destinés à constituer à l'École militaire un cabinet complet de géodésie et de topographie.

CHAPITRE VIII.

PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.

ART. 22. — *Pain et viande.*

Augmentation nette. . fr. 12,400 »	} Littera A. Pain. . fr. 5,000 » » B. Viande . . 7,400 »
------------------------------------	---

NOTE PRÉLIMINAIRE.

provenant, savoir :

Littéra A. — Pain

1^o Crédit demandé pour :

75 Enfants de troupe, soit 27,375 journées à 18 c ^o	4,927 50	»
1 Maître armurier du train, soit 565 journées à 18 c ^o	65 70	»
2 ^o Diminué en moins sur vacances et congés pour arrondir le chiffre de l'article 22.	6 80	»

TOTAL fr.

Soit une augmentation de . . fr.

EN PLUS qu'au Budget de 1882	EN MOINS qu'au Budget de 1882.
4,927 50	»
65 70	»
6 80	»
5,000 »	»
5,000 »	»

Littéra B. — Viande.

1^o Crédit demandé pour :

75 Enfants de troupe, soit 27,375 journées à 26 ⁶⁶	7,299 84	»
1 Maître armurier du train, soit 565 journées à 52 c ^o	116 80	»
2 ^o Diminué en plus sur vacances et congés, pour arrondir le chiffre de l'article 22.	»	16 64

TOTAL fr.

RESTE augmentation nette . . fr.

EN PLUS qu'au Budget de 1882	EN MOINS qu'au Budget de 1882.
7,299 84	»
116 80	»
»	16 64
7,416 64	16 64
7,400 »	»

Le Ministre de la Guerre,

A. GRATRY.

(366)

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de la Guerre et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice 1883, est fixé à la somme de *quarante-quatre millions sept cent vingt-sept mille trois cents francs* (44,727,500 francs), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

Le Gouvernement est autorisé à prélever, sur les crédits ouverts aux articles 12, 15, 16, 17, 24, 26, 27, 28, 50 et 52 du Budget, les sommes nécessaires pour pourvoir à l'insuffisance de crédits qui pourrait résulter du renchérissement des vivres et des fourrages, sur les articles 6, 7, 8, 10, 22 et 25.

Le Gouvernement est également autorisé à transférer de l'article 22 (pain et viande) à l'article 25 (fourrages en nature) et vice versa, les sommes nécessaires pour combler le déficit que pourrait présenter l'un ou l'autre de ces articles.

ART. 3.

Dans les localités où le service de la viande est assuré par la voie de la régie directe, les déchets, issues, peaux, suif, etc., provenant des bêtes bovines abattues, seront vendus par les soins de l'administration de la Guerre, et le produit sera porté en déduction du montant des achats de bétail.

ART. 4.

Le Ministre de la Guerre est autorisé à transférer aux articles 20, 25 et 29 du Budget de son Département pour l'exercice 1883, les excédents que laisseront éventuellement les articles 15 et 14 du Budget (solde des troupes de cavalerie et d'artillerie), afin de les affecter à l'achat des chevaux et des harnachements nécessaires à la cavalerie et à l'artillerie, d'après les effectifs de la nouvelle organisation.

Les dépenses à imputer sur ces excédents pourront être effectuées ou engagées jusqu'au 1^{er} avril 1884.

Donné à Bruxelles, le 28 février 1882.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

A. GRATRY.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1883.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.		TOTAL.	
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.		
CHAPITRE I^{er}.					
ADMINISTRATION CENTRALE.					
1	Traitement du Ministre.	21,000	°	} 492,000 °	
2	— des fonctionnaires et employés civils	200,000	°		
3	Supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Département de la Guerre.	16,000	°		
4	Matériel	55,000	°		
5	Dépôt de la Guerre et Institut cartographique militaire	50,000	150,000 °		
CHAPITRE II.					
ÉTATS-MAJORS.					
6	Traitement de l'état-major général	896,400	°	} 1,425,300 °	
7	— — des provinces et des places	270,000	°		
8	— du service de l'intendance	258,900	°		
CHAPITRE III.					
SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.					
9	Traitement des officiers de santé	307,600	°	} 1,157,600 °	
10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux	665,000	°		
11	Service pharmaceutique.	185,000	°		
CHAPITRE IV.					
SOLDE DES TROUPES.					
12	Traitement et solde de l'infanterie	15,794,600	°	} 24,910,100 °	
13	— — de la cavalerie	5,794,400	°		
14	— — de l'artillerie	5,524,600	°		
15	— — du génie	1,317,600	°		
16	— — du bataillon d'administration	678,900	°		
<p>Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.</p>					
A REPORTER fr.		27,835,000	°	150,000 °	27,985,000 °

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1885.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	27,855,000 »	150,000 »	27,985,000 »
	CHAPITRE V. ACADÉMIE MILITAIRE.			
17	Personnel de l'École militaire et de l'École de guerre	232,100 »	»	} 270,400 »
18	Dépenses d'administration	44,300 »	»	
	CHAPITRE VI. ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.			
19	Traitement du personnel des établissements	66,375 »	»	} 1,107,555 »
20	Matériel de l'artillerie	1,041,180 »	»	
	CHAPITRE VII. MATÉRIEL DU GÉNIE.			
21	Matériel du génie	1,450,000 »	»	1,450,000 »
	CHAPITRE VIII. PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.			
22	Pain et viande.	6,851,400 »	»	} 15,595,400 »
23	Fourrages en nature.	4,751,500 »	»	
24	Casernement des hommes	775,000 »	»	
25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement	100,000 »	»	
26	Frais de route et de séjour	110,000 »	»	
27	Transports généraux.	95,000 »	»	
28	Chauffage et éclairage des corps de garde	118,000 »	»	
29	Remonte.	852,700 »	»	
	CHAPITRE IX. TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.			
30	Traitements divers et honoraires	145,000 »	»	} 165,000 »
31	Frais de représentation	20,000 »	»	
	A REPORTER. fr.	44,427,355 »	150,000 »	44,577,355 »

POUR L'EXERCICE 1883.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT fr.	44,427,555 »	150,000 »	44,577,555 °
	CHAPITRE X. PENSIONS ET SECOURS.			
52	Pensions et secours	154,400 »	540 »	155,000 »
	CHAPITRE XI. DÉPENSES IMPRÉVUES.			
55	Dépenses imprévues non libellées au Budget	14,945 »	»	14,945 °
	TOTAL GÉNÉRAL DU BUDGET fr.	44,576,760 »	150,540 °	44,727,300 °

Vu pour être annexé à Notre arrêté du
28 février 1882.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre de la Guerre,

A. GRATRY.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

pour l'exercice 1883.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE 1^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	*	Traitement du Ministre fr.	21,000	»
2	»	— de 50 fonctionnaires et employés civils. 166,700	200,000	»
	»	— des huissiers, messagers et gens de service. 53,500		
3	»	Supplément aux officiers employés au Département de la Guerre. 10,000	16,000	»
	»	— aux sous officiers — — — — — 6,000		
<i>Matériel.</i>				
4	»	Fournitures de bureau, impressions, reliures, ports de lettres et autres menus frais. 22,000	85,000	»
	»	Chauffage et éclairage. 15,000		
	»	Entretien des locaux, achat et entretien du mobilier, etc. 20,000		
Dépôt de la Guerre et Institut cartographique militaire.				
<i>Dépôt de la Guerre.</i>				
a.		Alimentation de la bibliothèque, supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Dépôt de la Guerre fr. 14,000	»	»
<i>Institut cartographique militaire.</i>				
Charges ordinaires et permanentes.				
5		Reconnaisances militaires, achats d'instruments, levé des plans des places fortes, forts, positions retranchées, etc. fr. 15,000	50,000	150,000
		Traitement de 6 graveurs et dessinateurs permanents 21,000		
b.		Charges extraordinaires et temporaires.		
		Continuation des travaux pour la confection de la carte topographique du pays 150,000	»	»
TOTAL DU CHAPITRE 1^{er}.			342,000	150,000

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1883.

1883.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	°	21,000	°	°	
200,000	°	200,000	°	°	
16,000	°	16,000	°	°	
55,000	°	55,000	°	°	
200,000	°	200,000	°	°	
492,000	°	492,000	°	°	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	EFFECTIF.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
						Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
				CHAPITRE II.			
				ÉTATS-MAJORS.			
				<i>État-major général.</i>			
				Officiers généraux.			
				SECTION D'ACTIVITÉ.			
		9	30	Lieutenants-généraux, à	fr. 18,500 . fr. 160,500 »		
		18	54	Généraux-majors, à	12,700 . . . 228,600 »		
					505,100 »		
		27	90	A DÉDUIRE : $\frac{1}{4}$ p. % pour médicaments	1,075 50		
					303,124 50		
				SECTION DE RÉSERVE.			
		2	6	Lieutenants-généraux employés à un service sédentaire, à	fr. 14,800 . fr. 29,600 »		
		4	8	Généraux-majors en service actifsédentaire, à	10,160 . . . 40,640 »		
					70,240 »		
		6	14	A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments	551 20		
					69,888 80		
a.				TOTAL.	fr. 465,013 30		
				A DÉDUIRE :			
				Pour un lieutenant-général de la section d'activité (Ministre de la Guerre)	fr. 18,500 »		
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments	92 50		
					18,407 50		
				RESTE	fr. 444,605 80		
				A AJOUTER :			
				Le supplément de traitement pour un général-major, chargé provisoirement des fonctions attribuées aux lieutenants-gé- néraux	fr. 2,000 »		
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments	10 »		
					1,990 »		
				TOTAL.	fr. 446,595 80		
				Corps d'état-major.			
		4	12	Colonels, à	fr. 9,500 . . . fr. 38,000 »		
		4	8	Lieutenants-colonels, à	7,100 28,400 »		
		8	16	Majors, à	6,500 50,400 »		
b.		18	36	Capitaines de 1 ^{re} classe, à	5,100 91,800 »		
		12	24	— de 2 ^e classe	4,400 52,800 »		
				Supplément des capitaines qui comptent 25 ans de grade d'officier.	400 »		
					261,800 »		
		46	96	A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments	1,509 »		
					260,491 »		
		79	200	A REPORTER.	fr. 707,080 80		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES	LITTEA des développements.	EFFECTIF. HOMMES. CHEVAUX.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
					Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
				REPORT.	fr. 707,086 80	
				Aides de camp et officiers d'ordonnance.		
				Supplément aux officiers des corps d'infanterie, d'artillerie et du génie employés comme aides de camp et officiers d'ordonnance près des généraux commandants de division et de brigade, savoir :		
	c.	79	200	5 capitaines d'infanterie en premier . . . à. fr. 1,100 . . . fr. 5,500 "		
				3 — — en 2 ^d de 1 ^{re} classe. à. . . 1,000 . . . 3,000 "		
				6 — — en 2 ^d de 2 ^e classe. à. . . 850 . . . 5,100 "		
				6 lieutenants d'infanterie. à. . . 850 . . . 5,100 "		
				1 lieutenant d'artillerie à. . . 375 . . . 375 "		
				1 capitaine en premier du génie . . . à. . . 500 . . . 500 "		
				1 lieutenant du génie. à. . . 375 . . . 375 "		
					17,750 "	
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}\%$ pour médicaments	88 75	
					17,661 25	
		79	242	TOTAL.	fr. 724,748 05	
				Indemnité de vivres de campagne.		
	d.			Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo (dépense approximative)	1,770 45	
				Indemnité de fourrages.		
	e.			242 chevaux \times 365 = 88.330 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 70 c'	fr. 150,161 "	
				A ajouter pour 1 ration supplémentaire pour un général-major commandant de division	fr. 620 50	
					150,781 50	896,400 "
				Frais de bureau.		
	f.			2 lieutenants-généraux commandant les circonscriptions militaires à 2,000 francs.	fr. 4,000 "	
				1 chef d'état-major du commandement supérieur de la cavalerie	800 "	
				2 — des circonscriptions militaires. } 1 à 1,500 "	2,700 "	
				4 — des divisions d'infanterie, à.	600 . . . 2,400 "	
				2 — — de cavalerie, à	600 . . . 1,200 "	
				16 généraux-majors, commandant une brigade, à	500 . . . 8,000 "	
					19,100 "	
				A REPORTER.	fr. 896,400 "	

6 (suite)

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1885.

1883		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
806,400 »	806,400 •	»	»		
806,400 •	806,400 »	»	»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEBA des développements.	EFFECTIF. HOMMES. CHEVAUX.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
						Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
					REPORT. fr.	896,400 »	»
				<i>État-major des provinces et des places.</i>			
				<i>État-major des provinces.</i>			
	a.	5	10	Généraux-majors, à 10,160 francs fr.	50,800 »		
		»	9	Supplément de traitement aux aides de camp des commandants de province, à 500 francs	4,500 »		
		5	19		55,500 »		
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	276 50		
						55,023 50	
				<i>État-major des places.</i>			
	b.	5		Commandants de 1 ^{re} classe, à fr.	7,500 37,500 »		
		4		— de 2 ^e — , à	6,000 24,000 »		
		9		— de 3 ^e — , à	5,000 45,000 »		
		2	a) 6	Majors, à	4,500 9,000 »		
		9		Adjudants de 1 ^{re} classe, à	5,500 51,500 »		
		8		— de 2 ^e — , à	2,400 19,200 »		
		4		— de 3 ^e — , à	2,100 8,400 »		
				Supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier.	600 »		
		41	6		175,200 »		
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	876 »		
		46	25			174,324 »	
				<i>Indemnité de vivres de campagne.</i>			
	c.			Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne à allouer aux officiers qui occupent le camp de Beverloo. (Dépense approximative)	780 »	270,000 »	»
				<i>Indemnité de fourrages.</i>			
	d.			25 chevaux \times 365 = 9,125 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 70 c.	15,512 50		
				<i>Frais de bureau.</i>			
	e.	9		9 commandants de province à	1,000 9,000 »		
		1		— de place, à	1,200 1,200 »		
		2		— — , à	1,000 2,000 »		
		1		— — , à	800 800 »		
		8		— — , à	500 4,000 »		
		15		— — , à	400 5,200 »		
		4		— — , à	240 960 »		
		6		— — , à	150 900 »		
		5		— — , à	100 500 »		
						24,360 »	
					A REPORTER. fr.	1,166,400 »	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1883.

1885.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
TOTAL.				
896,400 »	896,400 »	»	»	
270,000 »	269,600 »	400 »	»	a) A répartir par le Ministre, selon les besoins du service.
1,166,400 »	1,166,000 »	400 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		Report. fr.	1,100,400	»
		<i>Intendance militaire a).</i>		
		Traitements.		
		Intendant en chef, à fr. 12,700	12,700	»
		Intendants de 1 ^{re} classe, à 9,500	98,500	»
		— de 2 ^{me} id., à 7,100	42,600	»
		Sous-intendants de première classe, à 6,300	75,600	»
		— de deuxième classe, à 4,600	59,800	»
		Supplément des capitaines qui comptent 25 ans de grade d'officier	400	»
			219,600	»
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments.	1,098	»
			218,502	»
		Indemnités de vivres de campagne.		
		Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui occupent le camp de Beverloo. (Dépense approximative.)	470	»
			258,900	»
		Indemnités de fourrages.		
		16 chevaux \times 565 = 5,840 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 70 c ^t	9,928	»
		Frais de bureau. b) 50,000	50,000	»
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.	1,425,500	»

EFFECTIF.	
HOMMES.	CHEVAUX.
1	2
5	2
6	
12	12
15	»
35	16

8

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1885.

1885.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																												
		AUGMENTATION.	DIMINUTION																													
TOTAL.																																
1,166,400 »	1,166,000 »	400 »	°																													
				<p>a) COMPOSITION ORGANIQUE.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>INTENDANTS.</th> <th>Officiers COMPTABLES des corps.</th> <th>TOTAL.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Intendant en chef</td> <td>1</td> <td rowspan="3">} 35</td> </tr> <tr> <td>— de 1^{re} classe</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>— de 2^{me} —</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>Sous-intendants de 1^{re} classe</td> <td>12</td> <td rowspan="2">} 150</td> </tr> <tr> <td>— de 2^{me} —</td> <td>13</td> </tr> <tr> <td>Capitaines quartiers-maitres</td> <td>»</td> <td>58</td> </tr> <tr> <td>Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs</td> <td>»</td> <td>75</td> </tr> <tr> <td>Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem^t.</td> <td>»</td> <td>37</td> </tr> <tr> <td></td> <td>35</td> <td>(*) 150</td> <td>185</td> </tr> </tbody> </table> <p>(*) Ces officiers comptables figurent tel pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations.</p> <p>b) A répartir, par décisions spéciales, en raison de l'importance du service dont les fonctionnaires de l'intendance sont respectivement chargés.</p>	INTENDANTS.	Officiers COMPTABLES des corps.	TOTAL.	Intendant en chef	1	} 35	— de 1 ^{re} classe	3	— de 2 ^{me} —	6	Sous-intendants de 1 ^{re} classe	12	} 150	— de 2 ^{me} —	13	Capitaines quartiers-maitres	»	58	Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs	»	75	Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem ^t	»	37		35	(*) 150	185
INTENDANTS.	Officiers COMPTABLES des corps.	TOTAL.																														
Intendant en chef	1	} 35																														
— de 1 ^{re} classe	3																															
— de 2 ^{me} —	6																															
Sous-intendants de 1 ^{re} classe	12	} 150																														
— de 2 ^{me} —	13																															
Capitaines quartiers-maitres	»	58																														
Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs	»	75																														
Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem ^t	»	37																														
	35	(*) 150	185																													
258,000 »	258,400 »	500 »	°																													
1,425,300 »	1,424,400 »	900 »	°																													

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTELLA des développements.	EFFECTIF. HOMMES. CHEVAUX		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
					Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE III.						
SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX a).						
Traitement des officiers de santé.						
		1	2	Inspecteur général, à fr. 12,700	12,700	•
		4	•	Médecins principaux de 1 ^{re} classe, à 9,500	38,000	•
		8	•	— principaux de 2 ^e classe, à 7,100	56,800	•
		1	•	— de bataillon de 1 ^{re} classe, à 4,200	4,200	•
		20	•	— adjoints, à 2,625	52,500	•
		1	•	Pharmacien en chef, à 6,500	6,500	•
		2	•	Pharmaciens principaux, à 5,100	10,200	•
		10	•	Pharmaciens de 1 ^{re} classe, à 4,200	42,000	•
		12	•	— de 2 ^e classe, à 3,250	39,000	•
		12	•	— de 5 ^e classe, à 2,800	33,600	•
		1	1	Vétérinaire en chef, à 6,500	6,500	•
				Supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent 25 ans et 1 ^{er} ans de grade d'officier	1,400	•
		72	5			
					305,400	•
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments.	1,517	•
					301,885	•
9				Indemnité de vivres de campagne.		
	b.			Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui occupent le camp de Beverloo (Dépense approximative)	1,855	50
				Indemnité de fourrages.	307,600	•
	c.			5 chevaux \times 565 = 1,095 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 70 c ^t	1,861	50
				Frais de bureau.		
	d.			Inspecteur général du service de santé.	2,000	•
				Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.		
				415,000 journées (b) de traitement de sous-officiers et soldats dans les hôpitaux, à 1 fr. 60 c ^t fr. 664,000		
10				625 journées de miliciens non incorporés et de militaires détenus avant leur condamnation.	1,000	•
					665,000	•
				Service pharmaceutique.		
11				Achat de médicaments, linge à pansement et instruments de chirurgie; émoluments à des médecins civils ou à des médecins militaires pensionnés, pour soins donnés ou médicaments tournis aux militaires malades; frais d'impression d'ouvrages de statistique et menues dépenses	185,000	•
				TOTAL DU CHAPITRE III.	1,157,600	•

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	EFFECTIF. HOMMES. CHEVAUX.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
					Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
				CHAPITRE IV.		
				SOLDE DES TROUPES.		
				<i>Traitement et solde de l'infanterie.</i>		
				Traitement, solde et accessoires.		
		1852	254	Officiers de tous grades fr.	5,685,780	94
		25746	°	Sous-officiers et soldats	7,478,074	65
		27308	254			
				Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire. fr.	50,000	°
				Indemnité aux sous-officiers promus officiers.	19,200	°
12	α.			Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres	50,000	°
				Première mise de petit équipement à allouer à 8,104 miliciens et à 600 volontaires à incorporer, soit, à 56 francs	513,344	°
				Frais de voyage des miliciens rappelés sous les armes	40,000	°
					15,625,369	59
				A DÉDUIRE :		
				Pour 251,100 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 64 centimes. fr.	160,704	°
				Pour vacances et petites permissions	560,022	59
					520,726	59
					15,102,643	°
				A REPORTER. . . fr.	15,102,645	°

INFANTERIE.

Cette arme se compose : 1° d'un régiment de carabiniers formé de quatre bataillons actifs et de deux bataillons non actifs (à quatre compagnies) et d'un dépôt;
 2° d'un régiment de grenadiers,
 3° de trois régiments de chasseurs à pied, } formés chacun de trois bataillons actifs et d'un bataillon non-actif (à quatre compagnies) et d'un dépôt;
 4° de quatorze régiments de ligne,
 5° de deux compagnies sédentaires;
 6° d'un corps de discipline et de correction formé de six compagnies;
 7° d'une école d'enfants de troupe;
 8° d'officiers à la suite des régiments.

OFFICIERS.

GRADES.	Effectif par unité			Composition d'un régiment			Soit pour :						TOTAUX.		MONTANT		
	D'état-major de régiment.	De bataillon.	De compagnie.	De carabiniers.	De grenadiers.	De chasseurs à pied et d'infanterie de ligne.	Le régiment des carabiniers.	Le régiment des grenadiers.	Les dix-sept régiments de chasseurs à pied et d'infanterie de ligne.	Les deux compagnies sédentaires.	Le corps de discipline et de correction.	Les officiers hors cadre.	Officiers.	Chevaux.	TRAIITEMENT annuel.	par GRADE.	par CATÉGORIE.
États-majors actifs } 19 régiments. 58 bataillons.																	
Colonels	1	"	"	1	1	1	1	1	17	"	"	"	19	58	8,500	161,500	"
Lieutenants-colonels	1	"	"	1	1	1	1	1	17	"	"	"	19	58	6,500	123,500	"
Majors	"	1	"	4	5	5	4	5	51	"	"	"	58	116	5,500	319,000	"
Capitaines en premier adjudants-majors montés.	1	"	"	1	1	1	1	1	17	"	"	"	19	10	4,500	85,500	"
— en second — non montés	"	1	"	4	5	5	4	5	51	"	"	"	58	"	5,275	189,950	"
Lieutenants ou sous-lieutenants porte-drapeau	1	"	"	1	1	1	1	1	17	"	"	"	19	"	2,250	42,750	"
— — officiers-payeurs	"	1	"	4	5	5	4	5	51	"	"	"	58	"	2,462 50	142,825	"
Médecins de régiment de 1 ^{re} classe	"	"	"	1	1	1	1	1	17	"	"	"	6	"	6,500	37,800	"
— — de 2 ^{me} classe	"	"	"	1	1	1	1	1	17	"	"	"	15	"	5,100	66,500	"
— de bataillon de 1 ^{re} classe	"	1	"	1	1	1	1	1	17	"	"	"	19	"	4,200	79,800	"
— — de 2 ^e classe	"	"	"	2	1	1	2	1	17	"	"	"	20	"	5,250	65,000	"
233 compagnies de bataillons actifs.																	1,515,925
Capitaines en premier.	"	"	1	16	12	12	16	12	204	"	"	"	252	"	4,000	928,000	"
Lieutenants et sous-lieutenants	"	"	5	48	56	56	48	56	612	"	"	"	696	"	2,250	1,566,000	"
20 bataillons non actifs, 80 compagnies.																	2,494,000
Majors	"	1	"	2	1	1	2	1	17	"	"	"	20	20	5,500	110,000	"
Capitaines en second adjudants-majors non montés.	"	1	"	2	1	1	2	1	17	"	"	"	20	"	5,275	65,500	"
Capitaines en second	"	"	1	8	4	4	8	4	68	"	"	"	80	"	5,275	262,000	"
Lieutenants et sous-lieutenants	"	"	5	24	12	12	24	12	204	"	"	"	240	"	2,250	540,000	"
19 dépôts de régiment.																	977,500
Majors	"	1	"	1	1	1	1	1	17	"	"	"	19	19	5,500	104,500	"
Capitaines en second officiers d'armement	"	1	"	1	1	1	1	1	17	"	"	"	19	"	5,275	62,225	"
Capitaines quartiers-mâtres de 1 ^{re} , 2 ^e ou 5 ^e classe	"	1	"	1	1	1	1	1	17	"	"	"	19	"	5,800	72,200	"
Capitaines admis ^{rs} d'habillement de 1 ^{re} , 2 ^e ou 5 ^e classe.	"	1	"	1	1	1	1	1	17	"	"	"	19	"	5,450	65,550	"
Médecins de bataillon de 2 ^e classe	"	1	"	1	1	1	1	1	17	"	"	"	19	"	5,250	61,750	"
Capitaines en second	"	"	1	1	1	1	1	1	17	"	"	"	19	"	5,275	62,225	"
Lieutenants et sous-lieutenants	"	"	5	5	5	5	5	5	51	"	"	"	57	"	2,250	128,250	"
Compagnies spéciales.																	556,700
Colonel	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	2	8,500	8,500	"
Majors	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	2	2	5,500	11,000	"
Capitaine en second adjudant-major non monté	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	"	5,275	5,275	"
Capitaines quartiers-mâtres de 1 ^{re} , 2 ^{me} ou 5 ^{me} classe	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	"	5,800	5,800	"
Lieutenants ou sous-lieutenants officiers-payeurs	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	"	2,462 50	2,462 50	"
Médecin de bataillon de 2 ^e classe	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	"	5,250	5,250	"
Capitaines en premier	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	6	8	"	4,000	52,000	"
Lieutenants et sous-lieutenants	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	6	24	50	"	2,250	67,500	"
Officiers à la suite.																	151,787 50
Capitaines en second	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	40	"	40	"	5,275	151,000	"
				120	91	91											151,000
							120	91	1,547	8	57	40	1,852 (¹)	254			
															TOTAL . . . fr.	5,604,912 50	

A ajouter les suppléments de traitement :

	Le commandant du corps	1,000	
Pour le corps de discipline et de correction	Les deux majors, à fr.	1,600	16,400
	Les sept capitaines, à	4,200	
	Les vingt-quatre lieutenants et sous-lieutenants, à	9,600	
Pour ancienneté de grade. Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier			91,000

TOTAL fr. 5,712,512 50

A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments 28,561 50

RESTE fr. 5,683,750 94

(¹) Officiers d'infanterie 1,676
 Comptables 98 } 1,852
 Médecins 78 }

TROUPES.

GRADES.	Effectif par unité.			Composition d'un régiment			Soit pour :				NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE journalière.	MONTANT		
	D'état-major de régiment.	De bataillon.	De compagnie.	De carabiniers.	De grenadiers.	De chasseurs à pied et d'infanterie de ligne.	Le régiment des carabiniers.	Le régiment des grenadiers.	Les dix-sept régiments de chasseurs à pied et d'infanterie de ligne.	LE TOTAL.			par GRADE.	par CATÉGORIE.	
États-majors actifs { 19 régiments, 58 bataillons.															
Adjutants sous-officiers	1	1	1	4	5	5	4	5	51	58	21,170	3 25	68,802 50		
Sergents-majors secrétaires { Grenadiers	1	1	1	1	1	1	1	1	17	18	6,570	2 54	865 05		
Les autres													15,575 80		
Sergents-clairons	1	1	1	1	1	1	1	1	17	19	6,955	2 15	14,910 25		
Caporaux-clairons	1	1	1	4	5	5	4	5	51	58	21,170	1 05	22,228 50		
Sergents-armuriers	1	1	1	4	5	5	4	5	51	58	21,170	1 85	58,741 10		
Musiciens d'état-major	14	14	14	14	14	14	14	14	258	266	97,090	"	161,500 "		
232 compagnies des 58 bataillons actifs:	16	5	"											522,421 20	
<i>16 compagnies du régiment des carabiniers.</i>															
Sergents-majors	4	1	1	16	"	"	16	"	"	16	5,840	2 54	15,065 60		
Premiers sergents	4	1	1	16	"	"	16	"	"	16	5,840	1 98	11,565 20		
Sergents-fourriers	4	1	1	16	"	"	16	"	"	16	5,840	1 85	10,687 20		
Sergents	20	5	5	80	"	"	80	"	"	80	29,200	1 85	55,456 "		
Caporaux	40	10	10	160	"	"	160	"	"	160	58,400	" 85	40,040 "		
Clairons	12	5	5	48	"	"	48	"	"	48	17,520	" 70	12,264 "		
Soldats de 1 ^{re} classe	372	95	95	1,488	"	"	1,488	"	"	496	181,040	" 64	115,865 60		
— de 2 ^e —										992	562,080	" 61	220,868 80	487,990 40	
<i>12 compagnies du régiment des grenadiers.</i>															
Sergents-majors	4	1	1	"	12	"	"	12	"	12	4,580	2 57	10,580 60		
Premiers sergents	4	1	1	"	12	"	"	12	"	12	4,580	2 01	8,805 80		
Sergents-fourriers	4	1	1	"	12	"	"	12	"	12	4,580	1 86	8,146 80		
Sergents	20	5	5	"	60	"	"	60	"	60	21,900	1 86	40,754 "		
Caporaux	40	10	10	"	120	"	"	120	"	120	45,800	" 87	58,106 "		
Clairons	12	5	5	"	36	"	"	36	"	36	15,140	" 72	9,460 80		
Grenadiers	572	95	95	"	1,116	"	"	1,116	"	744	271,560	" 66	179,229 60		
Soldats avec solde de fusilier										372	155,780	" 60	81,468 "	376,529 60	
<i>204 compagnies des régiments de chasseurs et de ligne.</i>															
Sergents-majors	4	1	1	"	"	12	"	"	204	204	74,460	2 54	174,256 40		
Premiers sergents	4	1	1	"	"	12	"	"	204	204	74,460	1 98	147,450 80		
Sergents-fourriers	4	1	1	"	"	12	"	"	204	204	74,460	1 85	156,261 80		
Sergents	20	5	5	"	"	60	"	"	1,020	1,020	372,500	1 85	681,509 "		
Caporaux	40	10	10	"	"	120	"	"	2,040	2,040	744,600	" 84	925,464 "		
Clairons	12	5	5	"	"	36	"	"	612	612	225,580	" 69	154,152 20		
Soldats de 1 ^{re} classe	280	70	70	"	"	840	"	"	14,280	4,760	1,757,400	" 65	1,094,562 "		
— de 2 ^e —									0,520	0,520	5,474,800	" 60	2,084,880 "	5,098,276 20	
20 bataillons non actifs:															
<i>Petits états-majors.</i>															
Adjutants sous-officiers	1	1	1	2	1	1	2	1	17	20	7,500	3 25	25,725 "		
Caporaux-clairons	1	1	1	2	1	1	2	1	17	20	7,500	1 05	7,605 "		
Sergents-armuriers	1	1	1	2	1	1	2	1	17	20	7,500	1 85	15,559 "	44,749 "	
80 compagnies des bataillons non actifs:															
<i>8 compagnies de carabiniers.</i>															
Sergents-majors	4	1	1	8	"	"	8	"	"	8	2,920	2 54	6,852 80		
Premiers sergents	4	1	1	8	"	"	8	"	"	8	2,920	1 98	5,781 60		
Sergents-fourriers	4	1	1	8	"	"	8	"	"	8	2,920	1 85	5,545 60		
Sergents	12	5	5	24	"	"	24	"	"	24	8,760	1 85	16,050 80		
Caporaux	24	6	6	48	"	"	48	"	"	48	17,520	" 85	14,892 "		
Clairons	4	1	1	8	"	"	8	"	"	8	2,920	" 70	2,044 "		
<i>4 compagnies de grenadiers.</i>															
Sergents-majors	4	1	1	"	4	"	"	4	"	4	1,460	2 57	5,460 20		
Premiers sergents	4	1	1	"	4	"	"	4	"	4	1,460	2 01	2,954 60		
Sergents-fourriers	4	1	1	"	4	"	"	4	"	4	1,460	1 86	2,715 60		
Sergents	12	5	5	"	12	"	"	12	"	12	4,580	1 86	8,146 80		
Caporaux	24	6	6	"	24	"	"	24	"	24	8,760	" 87	7,021 20		
Clairons	4	1	1	"	4	"	"	4	"	4	1,460	" 72	1,051 20	25,920 60	
<i>68 compagnies de chasseurs et de ligne.</i>															
Sergents-majors	4	1	1	"	"	4	"	"	68	68	24,820	2 54	58,078 80		
Premiers sergents	4	1	1	"	"	4	"	"	68	68	24,820	1 98	40,145 60		
Sergents-fourriers	4	1	1	"	"	4	"	"	68	68	24,820	1 85	45,420 60		
Sergents	12	5	5	"	"	12	"	"	204	204	74,400	1 85	156,201 80		
Caporaux	24	6	6	"	"	24	"	"	408	408	148,920	" 84	125,092 80		
Clairons	4	1	1	"	"	4	"	"	68	68	24,820	" 69	17,125 80	451,125 40	
A REPORTER.															
				1,962	1,448	1,172	1,962	1,448	10,924	25,554	8,516,910			6,857,744 20	

TROUPES (SUITE).

GRADES.	Composition d'un régiment			Soit pour :							NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE journalière.	MONTANT	
	De carabiniers.	De grenadiers.	De chasseurs ou de ligne.	Le régiment des carabiniers.	Le régiment des grenadiers.	Les dix-sept régiments de chasseurs et d'infanterie de ligne.	Les deux comp. sédentaires.	Le corps de discipline et de correction.	L'école d'enfants de troupe.	LE TOTAL.			par GRADE.	par CATÉGORIE.
REPORT.	1,962	1,448	1,172	1,962	1,448	19,924	•	•	•	25,554	8,516,910	•	•	6,837,744 20
10 dépôts de régiment:														
<i>Petits états-majors.</i>														
Sergents gardes-magasins. { Grenadiers	1	1	1	1	1	•	•	•	•	1	565	1 86	678 90	
Les autres	•	•	•	•	•	17	•	•	•	18	6,570	1 85	12,023 10	
Armuriers sergents-majors	1	1	1	1	1	17	•	•	•	10	5,650	2 54	8,541 •	
— sergents	•	•	•	•	•	•	•	•	•	9	5,285	1 85	6,011 55	
Maîtres tailleurs et cordonniers	2	2	2	2	2	54	•	•	•	58	15,870	• 84	11,650 80	
10 compagnies de dépôt:														
<i>1 compagnie de carabiniers.</i>														
Sergents-majors	1	•	•	1	•	•	•	•	•	1	565	2 54	854 10	
Premiers sergents	1	•	•	1	•	•	•	•	•	1	565	1 98	722 70	
Sergents-fourriers	1	•	•	1	•	•	•	•	•	1	565	1 85	667 95	
Sergents	5	•	•	5	•	•	•	•	•	5	1,095	1 85	2,005 85	
Caporaux	8	•	•	8	•	•	•	•	•	8	2,920	• 85	2,482 •	
Clairons	2	•	•	2	•	•	•	•	•	2	750	• 70	511 •	
<i>1 compagnie de grenadiers.</i>														
Sergents-majors	•	1	•	•	1	•	•	•	•	1	565	2 57	865 05	
Premiers sergents	•	1	•	•	1	•	•	•	•	1	565	2 01	755 65	
Sergents-fourriers	•	1	•	•	1	•	•	•	•	1	565	1 86	678 90	
Sergents	•	5	•	•	5	•	•	•	•	5	1,095	1 86	2,056 70	
Caporaux	•	8	•	•	8	•	•	•	•	8	2,920	• 87	2,540 40	
Clairons	•	2	•	•	2	•	•	•	•	2	750	• 72	525 60	
<i>17 compagnies de chasseurs et de ligne.</i>														
Sergents-majors	•	•	1	•	•	17	•	•	•	17	6,205	2 54	14,519 70	
Premiers sergents	•	•	1	•	•	17	•	•	•	17	6,205	1 98	12,285 90	
Sergents-fourriers	•	•	1	•	•	17	•	•	•	17	6,205	1 85	11,555 15	
Sergents	•	•	5	•	•	51	•	•	•	51	18,615	1 85	34,065 45	
Caporaux	•	•	8	•	•	156	•	•	•	156	49,640	• 84	41,097 60	
Clairons	•	•	2	•	•	54	•	•	•	54	12,410	• 69	8,562 90	
Compagnies spéciales.														
<i>2 compagnies sédentaires.</i>														
Sergents-majors	•	•	•	•	•	•	2	•	•	2	750	2 54	1,708 20	
Sergents-fourriers	•	•	•	•	•	•	2	•	•	2	750	1 85	1,555 90	
Premiers sergents	•	•	•	•	•	•	16	•	•	16	5,840	1 98	11,565 20	
Sergents	•	•	•	•	•	•	50	•	•	50	18,250	1 85	33,597 50	
Caporaux	•	•	•	•	•	•	52	•	•	52	11,680	• 84	9,811 20	
Clairons	•	•	•	•	•	•	4	•	•	4	1,460	• 69	1,007 40	
Soldats	•	•	•	•	•	•	120	•	•	120	45,800	• 60	26,280 •	
<i>Corps de discipline et de correction.</i>														
Adjudant sous-officier	•	•	•	•	•	•	•	1	•	1	565	3 25	1,186 25	
Sergent-clairon	•	•	•	•	•	•	•	1	•	1	565	2 15	784 75	
Caporaux-clairons	•	•	•	•	•	•	•	2	•	2	750	1 05	766 50	
Sergent-armurier	•	•	•	•	•	•	•	1	•	1	565	1 85	667 95	
Maîtres tailleur et cordonnier	•	•	•	•	•	•	•	2	•	2	750	• 84	615 20	
Sergents-majors	•	•	•	•	•	•	•	6	•	6	2,190	2 57	5,190 50	
Premiers sergents	•	•	•	•	•	•	•	12	•	12	4,580	2 01	8,805 80	
Sergents-fourriers	•	•	•	•	•	•	•	6	•	6	2,190	1 86	4,073 40	
Sergents	•	•	•	•	•	•	•	42	•	42	15,350	1 86	28,513 80	
Caporaux	•	•	•	•	•	•	•	96	•	96	35,040	• 87	50,484 80	
Clairons	•	•	•	•	•	•	•	12	•	12	4,580	• 72	3,155 60	
Correctionnaires { employés aux travaux	•	•	•	•	•	•	•	400	•	400	146,000	• 50	73,000 •	
{ non employés aux travaux	•	•	•	•	•	•	•	800	•	800	292,000	• 45	125,560 •	
<i>École d'enfants de troupe.</i>														
Enfants de troupe	•	•	•	•	•	•	•	•	425	425	155,125	• 51	79,115 75	
	1,982	1,468	1,192											79,115 75
TOTAUX				1,982	1,468	20,204	220	1,581	425	25,746	9,597,290	TOTAL . . . fr.		7,460,775 65

Supplément de solde:

Corps de discipline et de correction.	{ 68 sous-officiers	24,820 journées, à 40 c.	9,928 •	
	{ 98 caporaux	55,770 — à 20 c.	7,154 •	17,501 •
	{ 12 clairons	4,580 — à 05 c.	219 •	

TOTAL fr. 7,478,074 65

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1883.

1883.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>OBSERVATIONS.</i>
TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITÈRE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		Report. fr. 15,102,643 •		
		Indemnités de fourrages.		
b.		254 chevaux \times 565 = 92,710 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 70 c. 157,007 •		
		Moyens de transport.		
c.		Moyens de transport aux troupes en marche 150,000 •		
		Logement et nourriture.		
			15,704,600 •	
	d.	Miliciens à incorporer 20,000 journées.		
		Mouvements éventuels pendant l'année. 44,000		
		64,000 journées à fr. 1 25 c. 80,000 •		
		Frais d'administration et d'instruction.		
		1 régiment de carabiniers, à 16,000 •		
		Les 18 autres régiments, à 14,500 francs 261,000 •		
		2 compagnies sédentaires, à 400 francs 800 •		
e.		1 école de volontaires 5,500 •		
		1 école d'enfants de troupe. 11,250 •		
		1 école de tir et de perfectionnement. 4,500 •		
		Le corps de discipline et de correction 5,500 •		
		304,550 •		
		A REPORTER. fr. 15,794,600 •		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1883.

1885.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
15,794,600	»	13,779,900	»	14,700	»
15,794,600	»	13,779,900	»	14,700	»

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE									
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.								
		REPORT. fr.	13,794,600	»								
		EFFECTIF.										
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th>HOMMES.</th> <th>CHEVAUX</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>560</td> <td>640</td> </tr> <tr> <td>5,680</td> <td>4,840</td> </tr> <tr> <td>6,040</td> <td>5,480</td> </tr> </tbody> </table>	HOMMES.	CHEVAUX	560	640	5,680	4,840	6,040	5,480		
HOMMES.	CHEVAUX											
560	640											
5,680	4,840											
6,040	5,480											
		<i>Traitement et solde de la cavalerie.</i>										
		<i>Traitement, solde et accessoires.</i>										
		Officiers de tous grades fr. 1,438,571	»									
		Sous-officiers, brigadiers et soldats 2,077,470 50										
		Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire. . fr. 18,000	»									
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers. 8,500	»									
15	α.	— de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres. 6,000	»									
		Première mise de petit équipement à allouer à 1,200 miliciens et à 500 volontaires à incorporer, à 50 francs 75,000	»									
		5,625,541 50										
		A DÉDUIRE :										
		Pour 75,700 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 87 centimes. fr. 65,859	»									
		Pour vacances et petites permissions 56,876 50										
		122,735 50										
		5,502,806	»									
		A REPORTER. fr. 5,500,806	13,794,600	»								

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1883.

1883.		CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFERENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
13,704,600 °	13,779,900 °		14,700 °	.	
13,794,600 °	13,779,900 °		14,700 °	.	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		Report. . . . fr. 3,800,806 »	13,794,600 »	»
		Harnachement, etc.		
	b.	Entretien du harnachement, traitement et ferrure des 4,840 chevaux de troupe, soit 1,766,600 journées, à 9 centimes fr. 158,994 »		
		Moyens de transport.		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche. fr. 6,000 »	5,794,400 »	»
		Logement et nourriture.		
	d.	Mouvements éventuels pendant l'année 42,400 journées, à fr. 1 25 c. fr. 53,000 »		
		Frais d'administration et d'instruction.		
	e.	Huit régiments à 5 escadrons actifs, à . . fr. 7,200 fr. 57,600 »		
		Une école d'équitation 18,000 »	75,600 »	
		A REPORTER. . . . fr.	17,589,000 »	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1885.

1885.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
15,794,600 »	15,779,900 »	14,700 »	»		
3,794,400 »	3,794,400 »	»	»		
17,589,000 »	17,574,300 »	14,700 »	»		

ARTILLERIE.

Cette arme se compose : 1° D'un état-major particulier.

- 2° De 4 régiments de campagne formés, savoir : { les 1^{er} et 3^e régim^{ts} chacun de 8 batteries montées et de 2 batteries de réserve;
les 2^e et 4^e — — 2 — à cheval, 7 batteries montées et 1 batt. de réserve;
- 3° De 5 — de siège formés chacun de 16 batteries de siège, 1 batterie de réserve et 1 batterie de dépôt;
- 4° De 4 compagnies spéciales : 1 de pontonniers, 1 d'ouvriers, 1 d'armuriers et 1 d'artificiers;
- 5° D'un bataillon du train formé d'un état-major { 4 compagnies pour les colonnes de munitions et les équipages des pontonniers et du génie;
et de 7 compagnies : 2 — — équipages de l'administration;
1 compagnie de dépôt.

OFFICIERS DES CORPS.

GRADES.	EFFECTIF de chaque BATTERIE ou COMPAGNIE.		COMPOSITION DES RÉGIMENTS ET DES COMPAGNIES SPÉCIALES.										Totaux.		Traitement annuel.	MONTANT par catégorie.	Observations.	
	Hommes.	Chevaux.	Les 1 ^{er} et 3 ^e RÉGIMENTS de campagne.		2 ^e et 4 ^e RÉGIMENTS de campagne.		3 ^e , 6 ^e et 7 ^e RÉGIMENTS de siège.		Quatre COMPAGNIES SPÉCIALES.		LE TRAIN.		HOMMES.	CHEVAUX à ration forte.				
			Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.						
États-majors des régiments.																		
Colonels	2	6	2	6	2	6	2	6	2	6	2	6	2	6	7	18	9,500	66,500
Lieutenants-colonels	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	7	14	7,100	49,700
Majors	8	16	6	12	6	12	6	12	6	12	6	12	6	12	29	45	6,500	182,700
Capitaines commandants adjudants-majors	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	7	11	5,100	55,700
Lieutenants	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	7	11	5,250	22,750
Capitaines commandants instructeurs	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	4	8	5,100	20,400
Capitaines quartiers-maitres de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e cl	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	7	11	5,800	26,600
Lieutenants ou sous-lieuten. officiers-payeurs	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	7	11	2,462 50	17,257 50
Capitaines administ. d'habillem ^t de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e cl	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	7	11	5,450	24,150
Médecins de régim ^t de 1 ^{re} classe	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	4	8	6,500	23,200
— de 2 ^e —	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	4	8	5,100	15,500
— de baton de 1 ^{re} —	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	7	11	4,200	20,400
— de 2 ^e —	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	5	9	5,250	9,750
Vétérinaire principal	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	1	4	5,100	5,100
— de 1 ^{re} classe	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	5	9	4,600	15,800
— de 2 ^e —	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	4	8	5,250	15,000
RÉGIMENTS DE CAMPAGNE.																		
4 batteries à cheval.																		
Capitaines commandants	1	2	4	8	4	8	4	8	4	8	4	8	4	8	4	8	5,100	20,400
— en 2 ^d de 1 ^{re} et de 2 ^e classe	1	1	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4,200	16,800
Lieutenants	5	6	12	24	12	24	12	24	12	24	12	24	12	24	12	24	5,100	57,200
Sous-lieutenants	5	9	12	18	12	18	12	18	12	18	12	18	12	18	12	18	5,100	74,400
30 batteries montées.																		
Capitaines commandants	1	2	16	32	16	32	16	32	16	32	16	32	16	32	50	60	5,100	155,000
— en 2 ^d de 1 ^{re} et 2 ^e classe	1	1	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	50	50	4,200	126,000
Lieutenants	5	6	48	96	48	96	48	96	48	96	48	96	48	96	90	180	5,100	279,000
Sous-lieutenants	5	9	48	72	48	72	48	72	48	72	48	72	48	72	90	180	5,100	558,000
6 batteries de réserve.																		
Capitaines commandants	1	1	4	4	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	6	6	5,100	50,600
Lieutenants	1	1	4	4	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	6	6	5,250	19,500
Sous-lieutenants	1	1	4	4	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	6	6	2,950	17,700
RÉGIMENTS DE SIÈGE.																		
48 batteries de siège.																		
Capitaines commandants	1	1	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	4,600	220,800
Lieutenants	1	1	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	2,875	138,000
Sous-lieutenants	1	1	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	2,475	118,800
3 batteries de réserve.																		
Capitaines commandants	1	1	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	4,600	15,800
Lieutenants	1	1	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	2,875	8,625
Sous-lieutenants	1	1	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	2,475	7,425
3 batteries de dépôt.																		
Capitaines commandants	1	1	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	4,600	15,800
Lieutenants	1	1	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	2,875	8,625
Sous-lieutenants	1	1	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	2,475	7,425
COMPAGNIES SPÉCIALES.																		
1 compagnie de pontonniers.																		
Capitaine commandant	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	4,600	4,600
— en second	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	4,200	4,200
Lieutenants	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2,875	5,750
Sous-lieutenants	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2,475	4,950
3 compagnies : ouvriers, armuriers et artificiers.																		
Capitaine commandant	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	4,600	15,800
Lieutenants	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2,875	8,625
Sous-lieutenants	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2,475	14,850
BATAILLON DU TRAIN.																		
Major	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	6,500	6,500
Capitaine en second adjudant-major	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	4,200	4,200
Capitaine quartier-maitre de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e cl	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	5,800	5,800
— administ. d'habillem ^t de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e cl	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	5,450	5,450
Médecin de bataillon de 2 ^e classe	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	5,250	5,250
Vétérinaire de 2 ^e classe	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	5,250	5,250
Capitaines commandants	1	2	4	8	4	8	4	8	4	8	4	8	4	8	4	8	5,100	20,400
— en second	1	1	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4,200	12,600
Lieutenants	1	1	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	5,250	22,750
Sous-lieutenants	1	1	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	2,950	20,650
Totaux	9	9	124	202	126	210	207	353	18	6	27	55	11	502	484			100,650
Soit par régiment	62	101	65	105	69	111												1,952,212 50

À AJOUTER LES SUPPLÉMENTS DE TRAITEMENT :

Pour ancienneté de grade { Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier

TOTAL fr.

A RÉDUIRE ½ p. % pour médicaments

RESTE fr.

a) Officiers d'artillerie 429
— du train 25
Comptables 25 } 502
Médecins 18 } 27
Vétérinaires 9 }

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF			COMPOSITION DES RÉGIMENTS.						TOTAUX.			NOMBRE de Journées.	SOLDE journalière.	MONTANT par grade.	MONTANT par catégorie.	Observations.
	de chaque BATTERIE.			Les 1 ^{er} ET 2 ^e RÉGIMENTS de campagne.		Les 3 ^e ET 4 ^e RÉGIMENTS de campagne.		Les 5 ^e , 6 ^e et 7 ^e RÉGIMENTS de siège.	Chevaux								
	Hommes.	Chevaux		Hommes.	Chevaux		Hommes.		Chevaux								
		de selle.	de trait.	Hommes.	de selle.	de trait.	Hommes.	de selle.	de trait.	Hommes.	de selle.	de trait.					
Petits états-majors des régiments.																	
Adjutants sous-officiers	"	"	"	4	4	"	4	4	"	6	14	8	5,110	5 25	16,607 50		
Maréchaux des logis chefs artificiers	"	"	"	2	"	"	2	"	"	5	5	"	1,825	2 75	4,982 25		
— — secrétaires	"	"	"	2	"	"	2	"	"	5	5	"	1,460	2 86	4,175 60		
Maréchaux des logis gardes-magasins	"	"	"	2	"	"	2	"	"	5	7	"	1,095	2 50	2,757 50		
Trompettes-majors	"	"	"	2	2	"	2	2	"	5	7	4	2,555	1 98	5,058 90		
— brigadiers	"	"	"	2	2	"	2	2	"	5	7	4	2,555	2 58	6,080 00		
Maréchaux des logis armuriers	"	"	"	2	"	"	2	"	"	5	7	"	2,555	1 76	4,496 80		
Maîtres selliers, tailleurs et bottiers	"	"	"	6	"	"	6	"	"	6	18	"	6,570	1 98	5,058 90		
Ouvriers selliers (soldats)	"	"	"	4	"	"	4	"	"	4	4	"	1,460	1 84	5,518 80		
																	59,452 95
RÉGIMENTS DE CAMPAGNE.																	
4 batteries à cheval.																	
Adjutants de batterie	1	1	"	"	"	"	4	4	"	4	4	"	1,460	2 96	4,521 60		
Maréchaux des logis chefs	1	1	"	"	"	"	4	4	"	4	4	"	1,460	2 86	4,175 60		
— — fourriers	1	1	"	"	"	"	4	4	"	4	4	"	1,460	2 21	5,226 60		
Maréchaux des logis	6	6	"	"	"	"	24	24	"	24	24	"	8,760	2 21	19,559 60		
Brigadiers	6	6	"	"	"	"	24	24	"	24	24	"	8,760	1 05	9,198 "		
— artificiers	5	5	"	"	"	"	12	12	"	12	12	"	4,580	" 95	4,075 40		
Trompettes	2	2	"	"	"	"	8	8	"	8	8	"	2,920	1 56	4,555 20		
Selliers, forgerons, charrons et charpentiers	4	"	"	"	"	"	16	"	"	16	"	"	5,840	" 95	5,451 20		
Maréchaux ferrants	2	"	"	"	"	"	8	"	"	8	"	"	2,920	" 85	2,425 60		
Canonniers	14	42	40	"	"	"	56	168	160	56	168	160	20,440	" 88	17,987 20		
de 1 ^{re} classe	70						280			280			102,200	" 85	84,826 "		159,578 "
de 2 ^e classe																	
	110	62	40														
30 batteries montées.																	
Adjutants de batterie	1	1	"	16	16	"	14	14	"	50	50	"	10,950	2 96	52,412 "		
Maréchaux des logis chefs	1	1	"	16	16	"	14	14	"	50	50	"	10,950	2 86	51,517 "		
— — fourriers	1	1	"	16	16	"	14	14	"	50	50	"	10,950	2 21	24,199 50		
Maréchaux des logis	6	6	"	96	96	"	84	84	"	180	180	"	65,700	2 21	145,197 "		
à cheval	2	2	"	52	52	"	28	28	"	60	60	"	21,900	1 05	22,995 "		
Brigadiers	4	"	"	64	"	"	56	"	"	120	"	"	45,800	" 98	42,924 "		
à pied	4	"	"	48	"	"	42	"	"	90	"	"	32,850	" 87	28,579 50		
artificiers	5	"	"	52	"	"	28	"	"	60	"	"	21,900	1 56	54,164 "		
Trompettes	2	2	"	52	52	"	28	28	"	60	60	"	21,900	1 56	54,164 "		
Selliers, forgerons, charrons et charpentiers	4	"	"	64	"	"	56	"	"	120	"	"	45,800	" 87	58,106 "		
Maréchaux ferrants	1	"	"	16	"	"	14	"	"	50	"	"	10,950	" 85	9,088 50		
Canonniers	6	"	"	96	"	"	84	"	"	180	"	"	65,700	" 78	51,246 "		
de 1 ^{re} classe	28	"	"	448	"	"	392	"	"	840	"	"	506,600	" 66	202,556 "		
de 2 ^e classe	6	"	"	96	"	"	84	"	"	180	"	"	65,700	" 88	57,816 "		
Conducteurs	24	"	40	384	"	640	556	"	560	720	"	1,200	262,800	" 85	218,124 "		958,524 50
	89	15	40														
6 batteries de réserve.																	
Adjutants de batterie	1	1	"	4	4	"	2	2	"	6	6	"	2,190	2 96	6,482 40		
Maréchaux des logis chefs	1	1	"	4	4	"	2	2	"	6	6	"	2,190	2 86	6,265 40		
— — fourriers	1	1	"	4	4	"	2	2	"	6	6	"	2,190	2 21	4,859 90		
Maréchaux des logis	6	6	"	24	24	"	12	12	"	36	36	"	15,140	2 21	29,059 40		
à cheval	2	2	"	8	8	"	4	4	"	12	12	"	4,580	1 05	4,599 "		
Brigadiers	4	"	"	16	"	"	8	"	"	24	"	"	9,760	" 98	8,584 80		
à pied	4	"	"	12	"	"	6	"	"	18	"	"	6,570	" 87	5,715 90		
artificiers	5	"	"	8	"	"	4	"	"	12	"	"	4,580	1 56	6,852 80		
Trompettes	2	2	"	8	8	"	4	4	"	12	12	"	4,580	1 56	6,852 80		
Selliers, forgerons, charrons et charpentiers	4	"	"	16	"	"	8	"	"	24	"	"	8,760	" 87	7,621 20		
Maréchaux ferrants	1	"	"	4	"	"	2	"	"	6	"	"	2,190	" 85	1,817 70		
	25	15	"														81,796 50
RÉGIMENTS DE SIÈGE.																	
48 batteries de siège.																	
Adjutants de batterie	1	"	"	"	"	"	"	"	"	48	48	"	17,520	2 60	45,552 "		
Maréchaux des logis chefs	1	"	"	"	"	"	"	"	"	48	48	"	17,520	2 50	45,800 "		
— — fourriers	1	"	"	"	"	"	"	"	"	48	48	"	17,520	1 98	54,089 60		
Maréchaux des logis	5	"	"	"	"	"	"	"	"	240	240	"	87,600	1 98	175,448 "		
Brigadiers	6	"	"	"	"	"	"	"	"	288	288	"	105,120	" 98	105,017 60		
— artificiers	2	"	"	"	"	"	"	"	"	96	96	"	55,040	" 87	50,484 80		
Trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	96	96	"	55,040	1 44	50,457 60		
Charrons, forgerons et charpentiers	5	"	"	"	"	"	"	"	"	144	144	"	52,560	" 87	45,727 20		
Canonniers	8	"	"	"	"	"	"	"	"	584	584	"	140,160	" 78	109,524 80		
de 1 ^{re} classe	44	"	"	"	"	"	"	"	"	2,112	2,112	"	770,880	" 66	508,780 80		1,145,282 40
de 2 ^e classe																	
	75	"	"														
3 batteries de réserve.																	
Maréchaux des logis chefs	1	"	"	"	"	"	"	"	"	5	5	"	1,095	2 50	2,757 50		
— — fourriers	1	"	"	"	"	"	"	"	"	5	5	"	1,095	1 98	2,168 10		
Maréchaux des logis	6	"	"	"	"	"	"	"	"	18	18	"	6,570	1 98	15,008 60		
Brigadiers	6	"	"	"	"	"	"	"	"	18	18	"	6,570	" 98	6,458 60		
Charrons, forgerons et charpentiers	5	"	"	"	"	"	"	"	"	9	9	"	5,285	" 87	2,857 95		
Élèves-trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	6	6	"	2,190	" 66	1,445 40		
	19	"	"														28,656 15
3 batteries de dépôt.																	
Maréchaux des logis chefs	1	"	"	"	"	"	"	"	"	5	5	"	1,095	2 50	2,757 50		
— — fourriers	1	"	"	"	"	"	"	"	"	5	5	"	1,095	1 98	2,168 10		
Maréchaux des logis	4	"	"	"	"	"	"	"	"	12	12	"	4,580	1 98	8,672 40		
Brigadiers	4	"	"	"	"	"	"	"	"	12	12	"	4,580	" 98	4,292 40		
Trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	6	6	"	2,190	1 44	5,155 60		
	12	"	"														21,024 "
TOTAUX A REPORTER				1,550	268	640	1,762	464	720	5,627	6,959	752	1,500	2,552,755			2,454,294 50

TROUPES (suite).

GRADES.	EFFECTIF de chaque BATTERIE OU COMPAGNIE.			COMPOSITION DES RÉGIMENTS ET DES COMPAGNIES SPÉCIALES.									TOTALS.			NOMBRE de Journées.	SOLDE journalière.	MONTANT par grade.	MONTANT par catégorie.	Observations.
	Hommes.	Chevaux		Les 1 ^{er} et 3 ^e RÉGIMENTS de campagne.			Les 2 ^e et 4 ^e RÉGIMENTS de campagne.			Les 5 ^e , 6 ^e et 7 ^e RÉGIMENTS de siège.	COMPAGNIES SPÉCIALES.		TOTALS.							
		de selle.	de trait.	Hommes.	Chevaux		Hommes.	Chevaux			Hommes.	Chevaux.		Hommes.	Chevaux					
REPORT.				1,550	268	640	1,762	464	720	5,627				6,959	752	1,560	2,552,755	"	"	2,454,294 50
COMPAGNIES SPÉCIALES.																				
1 compagnie de pontonniers.																				
Maréchal des logis chef	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	565	2 74	1,000 10	
— — constructeur	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	565	2 74	1,000 10	
— — fourrier	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	565	2 19	799 35	
Maréchaux des logis	10	"	"	"	"	"	"	"	"	"	10	"	"	10	"	"	5,650	2 19	7,995 50	
Brigadiers	10	"	"	"	"	"	"	"	"	"	10	"	"	10	"	"	5,650	1 15	4,197 50	
Trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	2	"	"	750	1 44	1,051 20	
Maitres-ouvriers	20	"	"	"	"	"	"	"	"	"	20	"	"	20	"	"	7,500	1 05	7,665 "	
Pontonniers de 1 ^{re} classe	20	"	"	"	"	"	"	"	"	"	20	"	"	20	"	"	7,500	" 88	6,424 "	
— de 2 ^e —	72	"	"	"	"	"	"	"	"	"	72	"	"	72	"	"	26,280	" 78	20,498 40	
	157	"	"																	50,629 15
1 compagnie d'ouvriers.																				
Adjudant de batterie	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	565	5 21	1,171 65	
Maréchal des logis chef	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	565	3 11	1,155 15	
— — fourrier	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	2	"	"	750	2 44	1,781 20	
Maréchaux des logis	14	"	"	"	"	"	"	"	"	"	14	"	"	14	"	"	5,110	2 44	12,468 40	
Brigadiers	12	"	"	"	"	"	"	"	"	"	12	"	"	12	"	"	4,580	1 08	4,750 40	
Trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	2	"	"	750	1 44	1,051 20	
Ouvriers { de 1 ^{re} classe	50	"	"	"	"	"	"	"	"	"	50	"	"	50	"	"	18,250	" 98	17,885 "	
de 2 ^e —	95	"	"	"	"	"	"	"	"	"	95	"	"	95	"	"	55,945	" 78	26,477 10	
	175	"	"																	66,700 10
1 compagnie d'armuriers.																				
Maréchal des logis chef	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	565	2 50	912 50	
— — fourrier	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	565	1 98	722 70	
Maréchaux des logis	8	"	"	"	"	"	"	"	"	"	8	"	"	8	"	"	2,920	1 98	5,781 60	
Brigadiers	10	"	"	"	"	"	"	"	"	"	10	"	"	10	"	"	5,650	" 98	5,577 "	
Trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	2	"	"	750	1 44	1,051 20	
Canonniers armuriers { de 1 ^{re} classe	12	"	"	"	"	"	"	"	"	"	12	"	"	12	"	"	4,580	" 78	5,416 40	
de 2 ^e —	96	"	"	"	"	"	"	"	"	"	96	"	"	96	"	"	33,040	" 66	25,126 40	
	150	"	"																	58,587 80
1 compagnie d'artilleurs.																				
Maréchal des logis chef	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	565	2 50	912 50	
— — fourrier	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	565	1 98	722 70	
Maréchaux des logis	8	"	"	"	"	"	"	"	"	"	8	"	"	8	"	"	2,920	1 98	5,781 60	
Brigadiers	10	"	"	"	"	"	"	"	"	"	10	"	"	10	"	"	5,650	" 98	5,577 "	
Trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	2	"	"	750	1 44	1,051 20	
Canonniers artificiers { de 1 ^{re} classe	20	"	"	"	"	"	"	"	"	"	20	"	"	20	"	"	7,500	" 78	5,694 "	
de 2 ^e —	60	"	"	"	"	"	"	"	"	"	60	"	"	60	"	"	21,900	" 66	14,454 "	
	102	"	"																	32,195 "
BATAILLON DU TRAIN.																				
Petit état-major.																				
Adjudant sous-officier	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	565	5 25	1,186 25	
Brigadier-trompette	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	565	1 76	642 40	
Maréchal des logis chef secrétaire	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	565	2 84	1,056 60	
— — garde-magasin	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	565	1 98	722 70	
— — armurier	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	565	1 98	722 70	
Maitres sellier, tailleur et bottier	5	"	"	"	"	"	"	"	"	"	5	"	"	5	"	"	1,095	" 84	919 80	
Compagnies.																				
Maréchaux des logis chefs	7	"	"	"	"	"	"	"	"	"	7	"	"	7	"	"	2,555	2 84	7,256 20	
Premiers maréchaux des logis	7	62	"	"	"	"	"	"	"	"	7	62	"	7	62	"	2,555	2 54	5,978 70	
Maréchaux des logis fourriers	7	"	"	"	"	"	"	"	"	"	7	"	"	7	"	"	2,555	2 19	5,595 45	
Maréchaux des logis	51	"	"	"	"	"	"	"	"	"	51	"	"	51	"	"	11,515	2 19	24,779 85	
Brigadiers	58	"	"	"	"	"	"	"	"	"	58	"	"	58	"	"	15,870	1 05	14,565 50	
Trompettes	14	"	"	"	"	"	"	"	"	"	14	"	"	14	"	"	5,110	1 54	7,869 40	
Maréchaux ferrants	8	"	"	"	"	"	"	"	"	"	8	"	"	8	"	"	2,920	" 85	2,425 60	
Selliers, forgerons et charpentiers	12	"	"	"	"	"	"	"	"	"	12	"	"	12	"	"	4,580	" 87	5,810 60	
Conducteurs { de 1 ^{re} classe	48	"	"	"	"	"	"	"	"	"	48	"	"	48	"	"	17,520	" 88	15,417 60	
de 2 ^e —	198	"	218	"	"	"	"	"	"	"	198	"	218	198	"	218	72,270	" 85	59,984 10	
	578	62	218																	152,909 45
TOTAUX.	1,550	268	640	1,762	464	720	5,627	922	62	218	7,861	794	1,578	2,869,265	TOTAL.	fr.	2,775,514 "			
Soit par régiment.	775	154	320	881	232	360	1,209						2,572							

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1883.

1883.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION	DIMINUTION.	
17,589,000 »	17,574,300 »		14,700 »	»	
17,589,000 »	17,574,300 »		14,700 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRALE des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT fr. 5,094,450 80	17,589,000	»
		Indemnités de fourrages.		
b.		Pour les officiers de l'état-major particulier de l'arme : 58 chevaux \times 505 = 13,870 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 70 c' fr. 25,379 »		
		Harnachement.		
c.		Entretien du harnachement, traitement et ferrure de 2,372 chevaux de troupe, soit pour 865,780 journées, à 9 centimes fr. 77,920 20		
		Moyens de transport.		
d.		Moyens de transport aux troupes en marche 15,000 »	5,524,600	»
		Logement et nourriture.		
e.		Mouvements éventuels pendant l'année 29,800 journées. à fr. 1 25 c' . . . fr. 57,250 »		
		Frais de bureau, d'administration et d'instruction.		
f.		Inspecteur général fr. 2,500 »		
		Deux directeurs dans les divisions territoriales 2,400 »		
		Inspecteur des armes de guerre 500 »		
		Directeur de la fonderie de canons 500 »		
		Sept régiments, à 9,000 francs 65,000 »		
		Bataillon du train et compagnies spéciales 6,800 »		
		Une école de tir 700 »		
		76,400 »		
		A REPORTER fr. 22,913,600	»	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1885.

1885.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
17,589,000 »	17,574,300 »		14,700 »	»	
5,324,600 »	5,322,900 »		1,700 »	•	
22,915,600 »	22,897,200 »		16,400 »	•	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
				REPORT. fr.	22,913,600 »
		<i>Traitement et solde du génie.</i>			
		<i>Traitement, solde et accessoires.</i>			
		ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.			
		<i>Officiers.</i>			
				9,500 . . . fr.	28,500 »
				7,100	42,600 »
				6,500	57,800 »
				4,600	78,200 »
				5,700	40,700 »
				2,875	51,625 »
					259,425 »
				A DÉDUIRE: $\frac{1}{3}$ p. 100 pour médicaments	1,297 12
					RESTE. 258,127 88
		<i>Gardes.</i>			
				3,200 . . . fr.	22,400 »
				2,800	19,600 »
				2,525	50,500 »
				2,100	25,200 »
				1,800	21,600 »
					119,100 »
		<i>Commis.</i>			
				2,525 . . . fr.	20,200 »
				2,225	15,550 »
				1,925	11,550 »
				1,625	9,750 »
				1,525	7,950 »
					62,800 »
		<i>Employés.</i>			
				1,525	7,950 »
				400	5,200 »
				240	9,840 »
				150	6,150 »
				2,200	2,200 »
				2,100	2,100 »
				1,000	1,000 »
					52,440 »
		<i>Régiment.</i>			
					321,695 94
					460,268 65
					2,000 »
					800 »
					2,000 »
					16,920 »
					1,276,152 47
		A DÉDUIRE :			
					8,475 »
					19,565 47
					97,858 47
				RESTE.	1,248,514 »
				A REPORER. fr.	1,248,514 »
					22,913,600 »

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF par unite.	SOIT POUR :			NOMBRE de journées.	SOLDE journalière.	MONTANT		
		le régiment	les 5 compagnies spéciales	le total.			par GRADE	par CATÉGORIE.	
<i>État-major du régiment.</i>									
Adjudants sous-officiers	3	3	»	3	1,095	3 25	3,285 75	6,673 85	
Sergent-major secrétaire	1	1	»	1	365	2 50	912 50		
Sergent-clairon	1	1	»	1	365	2 44	890 60		
Caporaux-clairons	3	3	»	3	1,095	1 20	1,314 »		
	8								
<i>12 Compagnies de sapeurs mineurs</i>									
Sergents-majors	1	12	»	12	5,580	2 50	10,950 »	316,367 40	
Premiers sergents	1	12	»	12	4,580	2 50	10,074 »		
Sergents-fourriers	1	12	»	12	4,580	2 15	9,417 »		
Sergents	5	60	»	60	21,900	2 15	47,085 »		
Caporaux	10	120	»	120	15,800	» 98	42,924 »		
Clairons	3	36	»	36	15,140	» 87	11,451 80		
Sapeurs mineurs de 1 ^{re} classe	21	252	»	252	91,080	» 78	71,744 40		
— de 2 ^e classe	39	468	»	468	170,820	» 66	112,741 20		
	81								
<i>Dépôt</i>									
Sergent garde-magasin	1	1	»	1	365	2 15	781 75		10,370 40
Sergent armurier	1	1	»	1	365	2 15	781 75		
Maître tailleur et cordonnier	2	2	»	2	750	» 84	613 20		
Sergent-major	1	1	»	1	365	2 50	912 50		
Premier sergent	1	1	»	1	365	2 50	852 50		
Sergent-fourrier	1	1	»	1	365	2 15	784 75		
Sergents	3	3	»	3	1,095	» 15	2,551 25		
Caporaux	8	8	»	8	2,920	» 93	2,861 60		
Clairons	2	2	»	2	750	» 87	653 10		
	20								
<i>5 Compagnies spéciales.</i>									
Sergents-majors	1	»	5	5	1,825	2 50	4,362 50	126,653 »	
Premiers sergents	1	»	5	5	1,825	2 50	4,197 50		
Sergents-fourriers	1	»	5	5	1,825	2 15	3,923 75		
Sergents	5	»	25	25	9,125	2 15	19,618 75		
Caporaux	8	»	40	40	14,600	» 98	14,508 »		
Clairons	2	»	10	10	5,650	» 87	5,173 60		
Soldats de 1 ^{re} classe	21	»	105	105	58,525	» 78	29,893 50		
— de 2 ^e classe	39	»	195	195	71,175	» 66	46,975 50		
	78								
TOTAUX	1,000	399	1,399	507,550			TOTAL	460,268 63	

(398 bis)

GÉNIE.

Cette arme se compose : 1° D'un état-major particulier;

2° D'un régiment formé de 5 bataillons de sapeurs-mineurs à 4 compagnies et d'un dépôt;

3° De 5 compagnies spéciales, savoir } 1 compagnie de télégraphistes de campagne ;
 } 1 — — — — — de place et d'artificiers
 } 1 — — — — — de pontonniers de place;
 } 1 — — — — — de chemin de fer;
 } 1 — — — — — d'ouvriers.

OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF		SOIT POUR :				TOTALS.		TRAITEMENT annuel.	MONTANT	
	par unités.		le régiment.		les 5 compagnies spéciales.					par GRADE.	par CATÉGORIE.
	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.			
<i>État-major du régiment.</i>											
Colonel	1	2	1	2	»	»	1	2	9,500	9,500	»
Lieutenant-colonel	1	2	1	2	»	»	1	2	7,100	7,100	»
Majors	3	6	3	6	»	»	3	6	6,500	18,900	»
Capitaine en 1 ^{re} adjudant-major	1	1	1	1	»	»	1	1	5,100	5,100	»
Lieutenants adjudants-majors	3	3	3	3	»	»	3	3	2,875	8,625	»
Médecin de régiment, de 1 ^{re} classe	1	»	1	»	»	»	1	»	6,500	6,500	»
— de bataillon de 1 ^{re} —	1	»	1	»	»	»	1	»	4,200	4,200	»
— — — 2 ^e —	1	»	1	»	»	»	1	»	3,250	3,250	»
	12	11									62,91
<i>13 Compagnies de sapeurs-mineurs.</i>											
Capitaines en premier	1	»	12	»	»	»	12	»	4,600	53,200	»
— en second de 1 ^{re} et 2 ^e classe	1	»	12	»	»	»	12	»	3,700	44,400	»
Lieutenants	1	»	12	»	»	»	12	»	2,875	34,500	»
Sous-lieutenants	1	»	12	»	»	»	12	»	2,475	29,700	»
	4	»									163,800
<i>Dépôt.</i>											
Major	1	1	1	1	»	»	1	1	6,500	6,500	»
Lieutenant officier d'armement	1	»	1	»	»	»	1	»	2,875	2,875	»
Capitaine quartier-maître de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e classe	1	»	1	»	»	»	1	»	3,800	3,800	»
Lieutenant ou sous-lieutenant officier-payeur	1	»	1	»	»	»	1	»	2,462 50	2,462 50	»
Capitaine administrateur d'habillement de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e classe	1	»	1	»	»	»	1	»	3,450	3,450	»
Capitaine en premier	1	»	1	»	»	»	1	»	4,600	4,600	»
Lieutenant	1	»	1	»	»	»	1	»	2,875	2,875	»
Sous-lieutenant	1	»	1	»	»	»	1	»	2,475	2,475	»
	8	1									98,837 50
<i>1 Compagnie de télégraphistes de campagne.</i>											
Capitaine en premier	1	1	»	»	1	1	1	1	5,100	5,100	»
— en second de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe	1	1	»	»	1	1	1	1	4,200	4,200	»
Lieutenant	1	1	»	»	1	1	1	1	3,250	3,250	»
Sous-lieutenant	1	1	»	»	1	1	1	1	2,950	2,950	»
	4	4									15,500
<i>1 Compagnie de télégraphistes de place et d'artificiers.</i>											
Capitaine en premier	1	1	»	»	1	1	1	1	5,100	5,100	»
— en second de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe	1	»	»	»	1	»	1	»	3,700	3,700	»
Lieutenant	1	»	»	»	1	»	1	»	2,875	2,875	»
Sous-lieutenant	1	»	»	»	1	»	1	»	2,475	2,475	»
	4	1									14,150
<i>1 Compagnie de chemins de fer et une compagnie de pontonniers de place.</i>											
Capitaine en premier	1	»	»	»	2	»	2	»	4,600	9,200	»
— en second de 1 ^{re} et de 2 ^e classe	1	»	»	»	2	»	2	»	3,700	7,400	»
Lieutenants	1	»	»	»	2	»	2	»	2,875	5,750	»
Sous-lieutenants	1	»	»	»	2	»	2	»	2,475	4,950	»
	4	»									27,300
<i>1 Compagnie d'ouvriers.</i>											
Capitaine en premier	1	»	»	»	1	»	1	»	4,600	4,600	»
Lieutenant	1	»	»	»	1	»	1	»	2,875	2,875	»
Sous-lieutenant	1	»	»	»	1	»	1	»	2,475	2,475	»
	3	»									9,950 50
TOTAUX	68	12	19	5	(187)	17					322,512

À AJOUTER LES SUPPLÉMENTS DE TRAITEMENT.

Pour ancienneté de grade. } Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier 800 »

(1) Officiers de l'arme 81
 Comptables 3 } 87
 Médecins 5

TOTAL 323,312 50

A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments 1,616 56

RESTE fr. 321,695 94

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1883.

1883.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
22,913,600	»	22,897,200	16,400	»	
22,913,600	»	22,897,200	16,400	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT fr. 1,248,314 »	22,013,600 »	o
		Indemnité de fourrages.		
	b.	Pour les officiers de l'état-major particulier et des troupes de l'arme : 42 chevaux × 365 = 15,350 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 70 c ^t fr. 26,061 »		
		Moyens de transport.		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche 2,000 »		
			1,317,600 »	o
		Logement et nourriture.		
	d.	Mouvements éventuels pendant l'année. 3,100 journées, à fr. 1 25 c ^t . 3,875 »		
		Frais de bureau, d'administration et d'instruction.		
		Inspecteur général 2,500 »		
		5 directeurs dans les divisions territoriales 4,400 »		
	e.	Commandants du génie dans les places 20,950 »		
		Le régiment et les compagnies spéciales 9,500 »		
		————— 37,350 »		
		A REPORTER fr. 24,231,200 »		o

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1883.

1883.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
22,915,600	22,897,200	16,400	°		
1,317,600	1,317,600	°	°		
24,231,200	24,214,800	16,400	°		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		Report. fr.	24,251,200	»
		<i>Traitement et solde du bataillon d'administration.</i>		
		<i>Traitement, solde et accessoires.</i>		
	EFFECTIF.			
	74	Officiers de tous grades fr.	177,209	50
	60	Commis aux écritures.	84,000	»
	760	Sous-officiers et soldats	562,985	20
	894			
a.		Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire	16,000	»
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers	400	»
		Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, pour les officiers campés à Beverloo	1,500	»
		Première mise de petit équipement à 250 miliciens à incorporer, à 15 francs	3,450	»
			645,544	70
		A DÉDUIRE :		
		Pour 4,600 journées d'ouvriers traités dans les hôpitaux, à fr. 1 10 c'	5,060	»
		Pour vacances et petites permissions	4,584	70
			9,644	70
		RESTE. fr.	655,900	»
b.		41 Sœurs hospitalières, à 900 francs.	36,900	»
c.		Frais d'administration	5,000	»
d.		Moyens de transport aux troupes en marche	600	»
e.		Logement et nourriture : 400 journées, à fr. 1 25 c'	500	»
			678,900	»
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.	24,910,100	»

Récapitulation de l'effectif.

	ÉTATS-MAJORS.			TROUPES.		
	Officiers.	Sous-officiers et employés.	TOTAL.	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	TOTAL.
ART. 12. — Infanterie	»	»	»	1,852	25,746	27,598
» 13. — Cavalerie	»	»	»	560	5,680	6,040
» 14. — Artillerie	65	76	159	502	7,861	8,363
» 15. — Génie	54	181	235	87	1,590	1,477
» 16. — Bataillon d'administration	»	»	»	74	820	894
	117	257	574	2,875	41,497	44,372

(402 bis)

BATAILLON D'ADMINISTRATION.

Le corps se compose : 1° d'un état-major (Administration centrale) ;

2° de huit compagnies formées chacune de quatre sections. SAVOIR . . . }
 1^{re} section : Hôpitaux.
 2^e — — — Boulangeries.
 3^e — — — Boucheries.
 4^e — — — Fourrages.

GRADES.	COMPOSITION de l'état-major et des sections.						Traitement annuel.	MONTANT	
	État-major.	1 ^{re} Hôpitaux.	2 ^e Boulanger.	3 ^e Boucheries.	4 ^e Fourrages.	TOTAUX.		par GRADE.	par CATÉGORIE.
Officier supérieur d'administration	1	»	»	»	»	1	5,100	5,100	»
Officiers d'administration	de 1 ^{re} classe.	1	3	3	3	4	3,000	21,000	»
	de 2 ^e id.	1	3	3	3	4	2,500	45,000	»
	de 3 ^e id.	»	6	6	6	6	2,200	41,800	»
	de 4 ^e id.	»	5	5	5	5	1,800	31,200	»
TOTAUX.	3	21	21	11	18	74			177,100 »

À AJOUTER LES SUPPLÉMENTS DE TRAITEMENT.

Pour ancienneté de grade. { Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier.	1,000
TOTAL.	178,100 »
A DÉDUIRE 1/2 p. 100 pour médicaments.	890 50
Reste. . . . fr.	177,209 50

<i>Commis.</i>	
Commis aux écritures	de 1 ^{re} classe.
	de 2 ^e id.
9	9
10	9
1	5
6	6
30	30
1,450	43,500
1,350	40,500
TOTAL fr.	84,000 »

GRADES.	COMPOSITION de l'état-major et des sections.						Nombre de journées.	Solde journalière.	MONTANT	
	État-major.	1 ^{re} Hôpitaux.	2 ^e Boulanger.	3 ^e Boucheries.	4 ^e Fourrages.	TOTAUX.			par GRADE.	par CATÉGORIE.
Hôpitaux.										
Magasiniers-dépensiers de	11	»	»	»	»	11	4,015	1 95	7,829 25	
Id.	11	»	»	»	»	11	4,015	1 70	6,825 50	
Infirmiers-majors de	1	16	»	»	»	17	6,205	1 95	12,099 75	
Id.	1	16	»	»	»	17	6,205	1 70	10,548 50	
Portiers de	9	»	»	»	»	9	3,285	1 69	5,551 65	
Id.	9	»	»	»	»	9	3,285	1 45	4,765 25	
Cuisiniers	9	»	»	»	»	9	3,285	1 69	5,551 65	
Id.	9	»	»	»	»	9	3,285	1 45	4,765 25	
Tisanners.	9	»	»	»	»	9	3,285	1 69	5,551 65	
Id.	9	»	»	»	»	9	3,285	1 45	4,765 25	
Infirmiers	81	»	»	»	»	81	29,565	1 10	32,521 50	
Id.	81	»	»	»	»	81	29,565	1	29,565	
130,354 20										
Boulangeries.										
Sergents surveillants.	»	»	20	»	»	20	7,300	2 21	16,133	»
Brigadiers	»	»	28	»	»	28	10,220	1 60	16,352	»
Ouvriers de 1 ^{re} classe	»	»	40	»	»	40	14,600	1 20	17,520	»
Id. de 2 ^e id.	»	»	80	»	»	80	29,200	1 10	32,120	»
82,125 »										
Boucheries.										
Sergents surveillants.	»	»	»	12	»	12	4,580	2 21	9,679 80	
Brigadiers	»	»	»	12	»	12	4,580	1 60	7,008	»
Ouvriers de 1 ^{re} classe	»	»	»	24	»	24	8,760	1 20	10,512	»
Id. de 2 ^e id.	»	»	»	48	»	48	17,520	1 10	19,272	»
46,471 80										
Fourrages										
Sergents surveillants.	»	»	»	»	20	20	7,300	2 21	16,133	»
Brigadiers	»	»	»	»	22	22	8,070	1 60	12,848	»
Ouvriers de 1 ^{re} classe	»	»	»	»	60	60	21,000	1 20	26,280	»
Id. de 2 ^e id.	»	»	»	»	120	120	45,800	1 10	48,180	»
103,441 »										
État-major.										
Maîtres tailleur et cordonnier	2	»	»	»	»	2	750	» 84	»	613 20
TOTAUX. . . . fr.	4	270	168	96	232	760	178,120			362,985 20

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1883.

1883.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
24,231,200	»	24,214,800	»	16,400	»
678,900	»	678,900	»	»	»
24,910,100	»	24,893,700	»	16,400	»
AUGMENTATION . . . fr.			16,400		»

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE V.		
		ACADÉMIE MILITAIRE.		
		École militaire.		
		<i>État-major, corps enseignant et solde des élèves.</i>		
		<i>État-major et employés du service intérieur.</i>		
		1 commandant. fr. 5,000 "		
		1 commandant en second 1,000 "		
		1 directeur des études 2,500 "		
		2 examinateurs permanents. 7,000 "		
		1 instructeur 800 "		
		2 instructeurs adjoints 1,200 "		
		4 inspecteurs des études 6,000 "		
		« secrétaire. "		
		2 dessinateurs 6,500 "		
		1 aumônier. 2,500 "		
		1 médecin 800 "		
		1 mécanicien 2,500 "		
a.		1 préparateur de chimie 2,500 "		
		1 vauemestre conservateur des bâtiments 600 "		
		1 garde conservateur du matériel 560 "		
		1 conservateur des modèles 560 "		
		1 infirmier 600 "		
		1 portier 1,500 "		
		8 hommes de peine 4,800 "		
		5 clairons 547 50		
		2 surveillants à l'école d'équitation 800 "		
		2 brigadiers et 52 cavaliers pour soigner les chevaux de troupe employés aux leçons d'équitation (les brigadiers à 50 centimes par jour et les cavaliers à 10 centimes par homme et par jour) 1,555 "		
		47,000 50		
		<i>Corps enseignant.</i>		
		10 professeurs militaires. 9,800 "		
		8 — civils 45,500 "		
b.		15 répétiteurs militaires. 9,200 "		
		1 — civil 1,500 "		
		5 maîtres militaires 5,000 "		
		3 — civils 9,000 "		
		76,900 "		
		<i>Solde des élèves.</i>		
c.		Solde des élèves de l'École militaire. 87,649 50	252,100 "	
		<i>École de guerre.</i>		
		<i>État-major et corps enseignant.</i>		
		1 commandant. 1,500 "		
		1 commandant en second 1,000 "		
		2 professeurs civils 5,250 "		
d.		5 maîtres civils. 3,050 "		
		9 professeurs militaires 8,650 "		
		2 maîtres militaires 500 "		
		1 secrétaire. 600 "		
		20,550 "		
		A REPORTER. fr. 252,100 "		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	232,100 »	•
		<i>Dépenses d'administration.</i>		
		ÉCOLE MILITAIRE.		
		Frais de bureau	2,500 »	
		Chauffage et éclairage	14,000 »	
		Manipulations des élèves au laboratoire	2,000 »	
		Indemnité aux travailleurs	753 »	
		Ménage des domestiques : 12 hommes, à 50 centimes par jour.	2,190 »	
18	a.	Frais de transport des élèves sous-lieutenants ; indemnité aux employés du service intérieur qui suivent les élèves dans leurs excursions ; frais de transport des instruments, etc.	1,100 »	
		Jury d'examen d'admission et de sortie (membres des universités et professeurs civils de l'École)	2,000 »	
		Achat de livres et d'instruments ; achat et entretien du mobilier du commandant de l'École et du mobilier de l'établissement, et dépenses imprévues	8,857 »	
		Achat et entretien des appareils et des instruments des cabinets de physique, de géodésie, de topographie, etc.	3,000 »	
		<u>58,400 »</u>		
		ÉCOLE DE GUERRE.		
		Frais de bureau	600 »	
		Chauffage et éclairage	2,600 »	44,300 »
		Indemnité aux travailleurs	450 »	
	b.	Ménage des domestiques : 3 hommes, à 50 c ^t par jour.	547 50	
		Frais de transport des élèves et des instruments	700 »	
		Achat de livres et d'instruments ; achat et entretien du mobilier de l'établissement ; dépenses imprévues.	3,002 50	
		<u>7,900 »</u>		
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.	276,400 »	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1883.

1883.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
252,100 »	252,100 »		»	»	
44,300 »	54,300 »		»	10,000 »	
276,400 »	286,400 »		»	10,000 »	
DIMINUTION, . . . fr.			10,000 »		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE VI.				
ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.				
<i>Personnel des établissements de l'artillerie.</i>				
19	a.	Traitement du personnel de la manufacture d'armes fr. 15,500 °	66,375 °	°
	b.	— — de la fonderie de canons 24,900 °		
	c.	— — de l'arsenal de construction 21,100 °		
	d.	— — de l'école de pyrotechnie 2,500 °		
	e.	— — de l'école de tir 4,775 °		
<i>Matériel de l'artillerie.</i>				
	a.	Dépenses diverses dans les places, les arsenaux et les magasins de guerre, le polygone et l'école de tir, les batteries et le parc de l'armée de campagne. — Chauffage et éclairage des bureaux des comptables du matériel; indemnité de logement aux gardes d'artillerie non logés aux frais de l'État 261,833 20		
	b.	Fabrication d'amorces fulminantes, culots, artifices divers, etc. 104,568 80		
	c.	Fabrication de poudres de guerre 80,000 °		
Manufacture d'armes.				
Fabrication d'armes neuves; confection de pièces de rechange pour l'entretien de l'armement des corps de l'armée; réparation et transformation d'armes à feu qui se trouvent dans les magasins de l'artillerie.				
20	d.	<i>L'exécution de ces travaux donnera lieu aux dépenses suivantes :</i>		
		Achat de matériaux fr. 83,886 25		
		Salaire des ouvriers 218,800 °		
		Menus dépenses 2,000 °		
		304,686 25		
Fonderie de canons.				
Fabrication de bouches à feu, projectiles, râteliers d'armes, etc.				
	e.	<i>L'exécution de ces travaux nécessitera les dépenses suivantes :</i>		
		Achat de matériaux fr. 62,841 79		
		Salaire des ouvriers 28,648 °		
		Menus dépenses 1,850 °		
		93,339 70		
A REPORTER.			fr. 844,428 11	66,375 °

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1883.

1883.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
60,375 »		60,375 »	»	»	
60,375 »		60,375 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N°S DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		Reponi. fr. 844,428 11	60,375 »	»
		Arsenal de construction.		
		Construction d'affûts et de voitures, avec leurs armements et dépendances, et réparation du matériel détérioré par l'usage.		
		<i>L'exécution de ces travaux occasionnera les dépenses suivantes :</i>		
	f.	Achat de matériaux fr. 69,451 89		
		Salaire des ouvriers 88,100 »		
		Menues dépenses 2,800 »	1,041,180 »	»
		————— 180,351 89		
20 (suite)	g.	Frais de bureau, achat et dépenses diverses de l'école de pyrotechnie 5,400 »		
	h.	Achat de bois pour former un approvisionnement à l'arsenal d'Anvers 25,000 »		
	i.	Dépenses résultant de l'achat et de la confection de modèles de constructions d'artillerie. 4,000 »		
	k.	Dépenses diverses et menus achats 2,000 »		
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.	1,107,555 »	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1883.

1883.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
66,575 *	66,575 *		°	°	
1,041,180 *	1,041,180 *		°	°	
1,107,555 *	1,107,555 *		°	°	

DEVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE VII.				
MATÉRIEL DU GÉNIE.				
Entretien ordinaire.				
		Bâtiments militaires fr. 309,900 .		
a.		Ouvrages de fortification 37,000 "		
		Ouvrages mixtes 9,830 "		
		————— 337,720 .		
Constructions, améliorations, réparations et renouvellements; défrichement, ensemencement et plantation des terrains de l'Etat dans les places, au camp de Beverloo et au polygone de Brasschaet.				
		Bâtiments militaires fr. 564,744 "		
b.		Ouvrages de fortification 224,526 .		
		Ouvrages mixtes 39,710 "		
21		————— 828,780 .		
c.		Frais de surveillance générale et service des bureaux du génie 61,000 "	1,450,000 "	
d.		Achat d'immeubles; expropriations; location de bâtiments et de terrains pour le service militaire dans les places; location de bâtiments pour les généraux qui ont droit au logement, ou indemnité représentative pour ceux de ces officiers qui sont privés d'un logement gratuit; location de terrains pour tirs à la cible, indemnité de logement aux gardes du génie non logés gratuitement; abonnement pour le service des eaux et pour l'éclairage des bâtiments militaires. 80,000 .		
e.		Frais d'instruction théorique et pratique des troupes du génie, service télégraphique et acquisition de matériel 100,000 "		
f.		Achat d'outils et de matériel pour le parc du génie 20,000 "		
g.		Levé des plans des terrains et bâtiments militaires; frais de dessinateurs temporaires, indemnité aux officiers et gardes chargés d'un travail extraordinaire ou supplémentaire, etc 2,500 "		
TOTAL DU CHAPITRE VII fr.			1,450,000 "	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1885.

1885.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
TOTAL.				
				DÉPENSES ÉVENTUELLES POUR
				A. Entretien ordinaire.
				B. Constructions, améliorations, réparations et renouvellements, défrichage, ensemenement, etc.
				TOTAL par place.
				DES PLACES.
				Bâtiments militaires. Fortifications. Ouvrages mixtes. Bâtiments militaires. Fortifications. Ouvrages mixtes.
				Alost 2,850 " " " 1,920 " " " 4,070
				Anvers (enceinte) 34,000 9,500 700 123,870 71,000 20,130 271,290
				— 1 ^{er} secteur 1,500 500 200 3,000 2,000 " 7,200
				— 2 ^e — 6,590 9,340 190 12,200 2,500 " 23,730
				— 3 ^e — 6,183 2,280 120 133,400 7,100 " 148,683
				— 4 ^e — 5,530 2,350 100 2,300 4,000 2,500 16,780
				— 5 ^e — 2,940 4,260 5,250 1,440 7,165 10,890 54,863
				Arlon 1,490 " " " 2,575 " " " 3,975
				Ath 1,300 " " " 800 " " " 2,300
				Andenarde 3,800 " " " 5,450 " " " 9,250
				Beverloo 25,000 " " " 23,997 " 1,500 32,297
				Bouillon 1,000 " " " 2,750 " " " 3,750
				Brasschaet 4,600 " " 100 4,090 " " " 9,000
				Bruges 7,523 " " " 10,000 " " " 17,523
				Bruxelles 38,400 " " " 37,523 " " " 75,923
				Charleroi 5,100 " " " 1,000 " " " 4,100
				Confich 1,000 " " " 1,820 " " " 2,820
				Courtrai 700 " " " 2,540 " " " 3,240
				Diest (ville) 3,500 4,370 340 5,704 5,661 1,970 19,243
				— (citadelle) 19,200 " " " 24,450 " " " 43,650
				Hasselt 2,800 " " " 4,263 " " " 7,063
				Huy 850 " " " 1,624 " " " 2,474
				Liège (ville) 22,500 3,000 1,200 25,928 " " " 30,428
				— (citadelle) 1,200 " " " 3,000 2,000 300 9,080
				— (Chartreuse) 11,300 " " " 11,753 " " " 23,253
				Lierre 2,400 1,200 130 3,000 " " 300 9,080
				Louvain 11,300 " " " 11,753 " " " 23,253
				Malines 8,600 1,200 150 13,350 2,000 300 23,600
				Mariembourg 700 " " " 1,953 " " " 2,653
				Metin 1,000 " " " 2,770 " " " 3,770
				Mons 12,500 " " " 3,071 " " " 17,571
				Namur (ville) 18,240 4,550 910 19,892 " " " 45,392
				— (citadelle) 3,500 " " " 11,985 " " " 15,485
				Ostende 1,500 " " " 1,094 " " " 2,594
				Philippeville 3,030 " " " 6,270 " " " 11,520
				Saint-Bernard 900 " " " " " " 900
				Saint-Nicolas 1,200 " " " 2,758 " " " 3,958
				Saint-Trond 4,400 2,600 140 10,900 125,800 " 141,340
				Termonde 3,500 " " " 3,500 " " " 9,000
				Tirlemont 11,000 " " " 12,800 " " " 23,800
				Tournai 2,000 " " " 600 " " " 2,600
				Verviers 8,940 " " " 12,375 " " " 18,515
				Vilvorde 1,000 " " " 150 " " " 1,150
				Wavre 8,900 " " " 7,900 " " " 16,800
				Ypres 509,900 57,990 9,850 561,744 224,526 59,710 1,186,300
				537,720 828,780
1,450,000	1,450,000	"	"	
1,450,000	1,450,000	"	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE VIII.		
		PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.		
		<i>Pain.</i>		
22	a.	a) 14,490,525 rations de pain, à 18 centimes fr. 2,608,204 50		
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission 145,994 50		
		RESTE. fr. 2,462,500 0		
		<i>Viande.</i>		
25	b.	b) 14,464,671 rations, à 52 centimes. fr. 4,628,694 72		
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission 259,594 72		
		4,369,100 0	6,851,400 0	
		<i>Fourrages en nature.</i>		
25	c)	1,717,690 rations fortes, pour tous les chevaux d'officiers et pour les chevaux de troupe des guides et de l'artillerie, à fr. 1 62 c ^t fr. 2,782,657 80		
		883,500 rations mixtes, pour les chevaux de troupe des régiments de lanciers, à fr. 1 56 c ^t 1,577,948 0		
		441,650 rations légères, pour les chevaux de troupe des régiments de chasseurs à cheval, à fr. 1 46 c ^t 644,809 0	4,751,300 0	
		5,042,640 c)	4,805,414 80	
		A DÉDUIRE, pour chevaux manquants. 74,114 80		
		RESTE. fr. 4,731,300 0		
		A REPORTER. fr. 11,572,700 0		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1885

1885.	CREDITS OFFICIELS POUR L'EXERCICE 1882	DIFFERENCES		OBSERVATIONS.	RATIONS																																																							
		Augmentation	Diminution																																																									
				a) Décomposition de ces rations	<table border="1"> <tr> <td>Infanterie</td> <td>9,597,990</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>2,075,200</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>2,869,265</td> </tr> <tr> <td>Général</td> <td>507,500</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration</td> <td>178,120</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>15,028,225</td> </tr> </table>	Infanterie	9,597,990	Cavalerie	2,075,200	Artillerie	2,869,265	Général	507,500	Bataillon d'administration	178,120	Total	15,028,225																																											
Infanterie	9,597,990																																																											
Cavalerie	2,075,200																																																											
Artillerie	2,869,265																																																											
Général	507,500																																																											
Bataillon d'administration	178,120																																																											
Total	15,028,225																																																											
				A déduire	<table border="1"> <tr> <th colspan="2">JOURNÉES</th> <th rowspan="2">Total</th> </tr> <tr> <th>de marche</th> <th>d'hommes aux hôpitaux</th> </tr> <tr> <td>Infanterie</td> <td>44,000</td> <td>251,100</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>42,400</td> <td>75,700</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>29,500</td> <td>72,500</td> </tr> <tr> <td>Général</td> <td>5,100</td> <td>11,500</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration</td> <td>400</td> <td>4,600</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>119,700</td> <td>415,000</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Reste</td> <td>14,490,225</td> </tr> </table>	JOURNÉES		Total	de marche	d'hommes aux hôpitaux	Infanterie	44,000	251,100	Cavalerie	42,400	75,700	Artillerie	29,500	72,500	Général	5,100	11,500	Bataillon d'administration	400	4,600	Total	119,700	415,000	Reste		14,490,225																													
JOURNÉES		Total																																																										
de marche	d'hommes aux hôpitaux																																																											
Infanterie	44,000	251,100																																																										
Cavalerie	42,400	75,700																																																										
Artillerie	29,500	72,500																																																										
Général	5,100	11,500																																																										
Bataillon d'administration	400	4,600																																																										
Total	119,700	415,000																																																										
Reste		14,490,225																																																										
6,851,400	6,819,000	12,400		b) Décomposition de ces rations	<table border="1"> <tr> <td>Infanterie</td> <td>9,597,990</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>2,075,200</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>2,869,265</td> </tr> <tr> <td>Général</td> <td>507,500</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration</td> <td>178,120</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>15,028,225</td> </tr> </table>	Infanterie	9,597,990	Cavalerie	2,075,200	Artillerie	2,869,265	Général	507,500	Bataillon d'administration	178,120	Total	15,028,225																																											
Infanterie	9,597,990																																																											
Cavalerie	2,075,200																																																											
Artillerie	2,869,265																																																											
Général	507,500																																																											
Bataillon d'administration	178,120																																																											
Total	15,028,225																																																											
				A déduire	<table border="1"> <tr> <th colspan="2">JOURNÉES</th> <th>Le 1/6</th> <th rowspan="2">Total</th> </tr> <tr> <th>de marche</th> <th>d'hommes aux hôpitaux</th> <th>des journées des enfants de troupe</th> </tr> <tr> <td>Infanterie</td> <td>44,000</td> <td>251,100</td> <td>25,504</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>42,400</td> <td>75,700</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>29,500</td> <td>72,500</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Général</td> <td>5,100</td> <td>11,500</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration</td> <td>400</td> <td>4,600</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>119,700</td> <td>415,000</td> <td>25,854</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Reste</td> <td>14,464,671</td> </tr> </table>	JOURNÉES		Le 1/6	Total	de marche	d'hommes aux hôpitaux	des journées des enfants de troupe	Infanterie	44,000	251,100	25,504	Cavalerie	42,400	75,700	"	Artillerie	29,500	72,500	"	Général	5,100	11,500	"	Bataillon d'administration	400	4,600	"	Total	119,700	415,000	25,854	Reste		14,464,671																					
JOURNÉES		Le 1/6	Total																																																									
de marche	d'hommes aux hôpitaux	des journées des enfants de troupe																																																										
Infanterie	44,000	251,100	25,504																																																									
Cavalerie	42,400	75,700	"																																																									
Artillerie	29,500	72,500	"																																																									
Général	5,100	11,500	"																																																									
Bataillon d'administration	400	4,600	"																																																									
Total	119,700	415,000	25,854																																																									
Reste		14,464,671																																																										
4,751,500	4,751,500			c) Décomposition du nombre de rations de toutages	<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">ARMES</th> <th colspan="2">NOMBRE de chevaux</th> <th colspan="3">NOMBRE DE RATIONS</th> </tr> <tr> <th>d'officiers</th> <th>de troupe</th> <th>fortes</th> <th>mixtes</th> <th>légères</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3">Cavalerie</td> <td>Guides</td> <td>160</td> <td>1,210</td> <td>500,000</td> <td>"</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Lanciers</td> <td>520</td> <td>2,420</td> <td>116,800</td> <td>885,500</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Chasseurs</td> <td>160</td> <td>1,210</td> <td>58,400</td> <td>"</td> <td>441,650</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Artillerie</td> <td>De campagne et train</td> <td>440</td> <td>2,572</td> <td>1,028,200</td> <td>"</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>De siège</td> <td>50</td> <td>"</td> <td>14,250</td> <td>"</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>TOTAUX</td> <td>1,120</td> <td>7,212</td> <td>1,717,650</td> <td>885,500</td> <td>441,650</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>8,750</td> <td>5,012,640</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	ARMES	NOMBRE de chevaux		NOMBRE DE RATIONS			d'officiers	de troupe	fortes	mixtes	légères	Cavalerie	Guides	160	1,210	500,000	"	"	Lanciers	520	2,420	116,800	885,500	"	Chasseurs	160	1,210	58,400	"	441,650	Artillerie	De campagne et train	440	2,572	1,028,200	"	"	De siège	50	"	14,250	"	"	TOTAUX	1,120	7,212	1,717,650	885,500	441,650				8,750	5,012,640	
ARMES	NOMBRE de chevaux		NOMBRE DE RATIONS																																																									
	d'officiers	de troupe	fortes	mixtes	légères																																																							
Cavalerie	Guides	160	1,210	500,000	"	"																																																						
	Lanciers	520	2,420	116,800	885,500	"																																																						
	Chasseurs	160	1,210	58,400	"	441,650																																																						
Artillerie	De campagne et train	440	2,572	1,028,200	"	"																																																						
	De siège	50	"	14,250	"	"																																																						
TOTAUX	1,120	7,212	1,717,650	885,500	441,650																																																							
			8,750	5,012,640																																																								
11,502,700	11,550,300	12,400																																																										

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N ^{OS} DES ARTICLES.	LITTE ^{RE} des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	11,562,700	»
		<i>Casernement des hommes a).</i>		
		Loyer des fournitures appartenant à la Société des lits militaires. (Contrat du 1 ^{er} octobre 1872 modifié par celui du 31 décembre 1877.)		
	a.	1,200 lits à deux places, à 20 francs par lit fr. 24,000		»
		40,000 — à une — 15 — 600,000		»
		————— 624,000		»
		Fournitures appartenant aux communes.		
	b.	b) 3,200,000 journées d'occupation de fournitures appartenant aux communes, à raison de 5 centimes 110,000		»
21		Fournitures appartenant à l'État.		
	c.	c) 471,525 journées d'occupation de fournitures appartenant à l'État, à raison de 2 centimes. fr. 9,426 50	775,000	»
		Dépenses diverses.		
		Lavage de couvertures, sacs de campement et menues réparations fr. 1,575 50		
	d.	Renouvellement de couvertures et de sacs de campement; achat de toiles pour traversins, de tentes pour les bivacs, matelas, draps de lit, laine, et couchettes de fer et de bois 50,000		
		————— 51,575 50		
		Renouvellement de la buffleterie et du harnachement.		
		Infanterie fr. 40,000		»
		Cavalerie 46,000		»
23	»	Artillerie 12,000		»
		Génie 1,000		»
		Bataillon d'administration 100		»
		————— 100,000		»
		A REPORTER. fr.	12,457,700	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1885.

1885.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																				
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																					
11,562,700 »	11,550,500 »	12,400 »	»	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: right;">JOURNÉES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>a) Décomposition des journées d'occupation.</td> <td> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="border-right: 1px solid black; padding-right: 10px;">Infanterie</td> <td style="text-align: right;">9,597,290</td> </tr> <tr> <td style="border-right: 1px solid black; padding-right: 10px;">Cavalerie</td> <td style="text-align: right;">2,673,200</td> </tr> <tr> <td style="border-right: 1px solid black; padding-right: 10px;">Artillerie</td> <td style="text-align: right;">2,869,263</td> </tr> <tr> <td style="border-right: 1px solid black; padding-right: 10px;">Génie</td> <td style="text-align: right;">507,550</td> </tr> <tr> <td style="border-right: 1px solid black; padding-right: 10px;">Etablissement d'administration</td> <td style="text-align: right;">178,120</td> </tr> <tr> <td style="border-right: 1px solid black; padding-right: 10px;">TOTAL</td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">15,025,223</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">A déduire les journées de marche</td> <td style="text-align: right;">119,700</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">RESTE</td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">14,905,523</td> </tr> <tr> <td>A ajouter pour les contingents supplémentaires qui seront appelés à combler les pertes subies par les contingents des classes antérieures</td> <td style="text-align: right;">1,500,000</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">TOTAL</td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">16,405,523</td> </tr> <tr> <td>41,200 fournitures de la Compté des lits militaires, à 565 jours d'occupation</td> <td style="text-align: right;">13,053,000 journées.</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">A déduire 1/10 pour non-occupation</td> <td style="text-align: right;">1,503,800 »</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">RESTE</td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">15,554,200 »</td> </tr> <tr> <td>b, Fournitures appartenant aux communes</td> <td style="text-align: right;">2,200,000 »</td> </tr> <tr> <td>c) — — à l'État</td> <td style="text-align: right;">471,523 »</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">TOTAL ÉGAL.</td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">16,205,523</td> </tr> </table></td></tr></tbody> </table>	JOURNÉES.		a) Décomposition des journées d'occupation.	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="border-right: 1px solid black; padding-right: 10px;">Infanterie</td> <td style="text-align: right;">9,597,290</td> </tr> <tr> <td style="border-right: 1px solid black; padding-right: 10px;">Cavalerie</td> <td style="text-align: right;">2,673,200</td> </tr> <tr> <td style="border-right: 1px solid black; padding-right: 10px;">Artillerie</td> <td style="text-align: right;">2,869,263</td> </tr> <tr> <td style="border-right: 1px solid black; padding-right: 10px;">Génie</td> <td style="text-align: right;">507,550</td> </tr> <tr> <td style="border-right: 1px solid black; padding-right: 10px;">Etablissement d'administration</td> <td style="text-align: right;">178,120</td> </tr> <tr> <td style="border-right: 1px solid black; padding-right: 10px;">TOTAL</td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">15,025,223</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">A déduire les journées de marche</td> <td style="text-align: right;">119,700</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">RESTE</td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">14,905,523</td> </tr> <tr> <td>A ajouter pour les contingents supplémentaires qui seront appelés à combler les pertes subies par les contingents des classes antérieures</td> <td style="text-align: right;">1,500,000</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">TOTAL</td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">16,405,523</td> </tr> <tr> <td>41,200 fournitures de la Compté des lits militaires, à 565 jours d'occupation</td> <td style="text-align: right;">13,053,000 journées.</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">A déduire 1/10 pour non-occupation</td> <td style="text-align: right;">1,503,800 »</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">RESTE</td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">15,554,200 »</td> </tr> <tr> <td>b, Fournitures appartenant aux communes</td> <td style="text-align: right;">2,200,000 »</td> </tr> <tr> <td>c) — — à l'État</td> <td style="text-align: right;">471,523 »</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">TOTAL ÉGAL.</td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">16,205,523</td> </tr> </table>	Infanterie	9,597,290	Cavalerie	2,673,200	Artillerie	2,869,263	Génie	507,550	Etablissement d'administration	178,120	TOTAL	15,025,223	A déduire les journées de marche	119,700	RESTE	14,905,523	A ajouter pour les contingents supplémentaires qui seront appelés à combler les pertes subies par les contingents des classes antérieures	1,500,000	TOTAL	16,405,523	41,200 fournitures de la Compté des lits militaires, à 565 jours d'occupation	13,053,000 journées.	A déduire 1/10 pour non-occupation	1,503,800 »	RESTE	15,554,200 »	b, Fournitures appartenant aux communes	2,200,000 »	c) — — à l'État	471,523 »	TOTAL ÉGAL.	16,205,523
JOURNÉES.																																								
a) Décomposition des journées d'occupation.	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="border-right: 1px solid black; padding-right: 10px;">Infanterie</td> <td style="text-align: right;">9,597,290</td> </tr> <tr> <td style="border-right: 1px solid black; padding-right: 10px;">Cavalerie</td> <td style="text-align: right;">2,673,200</td> </tr> <tr> <td style="border-right: 1px solid black; padding-right: 10px;">Artillerie</td> <td style="text-align: right;">2,869,263</td> </tr> <tr> <td style="border-right: 1px solid black; padding-right: 10px;">Génie</td> <td style="text-align: right;">507,550</td> </tr> <tr> <td style="border-right: 1px solid black; padding-right: 10px;">Etablissement d'administration</td> <td style="text-align: right;">178,120</td> </tr> <tr> <td style="border-right: 1px solid black; padding-right: 10px;">TOTAL</td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">15,025,223</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">A déduire les journées de marche</td> <td style="text-align: right;">119,700</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">RESTE</td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">14,905,523</td> </tr> <tr> <td>A ajouter pour les contingents supplémentaires qui seront appelés à combler les pertes subies par les contingents des classes antérieures</td> <td style="text-align: right;">1,500,000</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">TOTAL</td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">16,405,523</td> </tr> <tr> <td>41,200 fournitures de la Compté des lits militaires, à 565 jours d'occupation</td> <td style="text-align: right;">13,053,000 journées.</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">A déduire 1/10 pour non-occupation</td> <td style="text-align: right;">1,503,800 »</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">RESTE</td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">15,554,200 »</td> </tr> <tr> <td>b, Fournitures appartenant aux communes</td> <td style="text-align: right;">2,200,000 »</td> </tr> <tr> <td>c) — — à l'État</td> <td style="text-align: right;">471,523 »</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">TOTAL ÉGAL.</td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">16,205,523</td> </tr> </table>	Infanterie	9,597,290	Cavalerie	2,673,200	Artillerie	2,869,263	Génie	507,550	Etablissement d'administration	178,120	TOTAL	15,025,223	A déduire les journées de marche	119,700	RESTE	14,905,523	A ajouter pour les contingents supplémentaires qui seront appelés à combler les pertes subies par les contingents des classes antérieures	1,500,000	TOTAL	16,405,523	41,200 fournitures de la Compté des lits militaires, à 565 jours d'occupation	13,053,000 journées.	A déduire 1/10 pour non-occupation	1,503,800 »	RESTE	15,554,200 »	b, Fournitures appartenant aux communes	2,200,000 »	c) — — à l'État	471,523 »	TOTAL ÉGAL.	16,205,523							
Infanterie	9,597,290																																							
Cavalerie	2,673,200																																							
Artillerie	2,869,263																																							
Génie	507,550																																							
Etablissement d'administration	178,120																																							
TOTAL	15,025,223																																							
A déduire les journées de marche	119,700																																							
RESTE	14,905,523																																							
A ajouter pour les contingents supplémentaires qui seront appelés à combler les pertes subies par les contingents des classes antérieures	1,500,000																																							
TOTAL	16,405,523																																							
41,200 fournitures de la Compté des lits militaires, à 565 jours d'occupation	13,053,000 journées.																																							
A déduire 1/10 pour non-occupation	1,503,800 »																																							
RESTE	15,554,200 »																																							
b, Fournitures appartenant aux communes	2,200,000 »																																							
c) — — à l'État	471,523 »																																							
TOTAL ÉGAL.	16,205,523																																							
775,000 »	775,000 »	»	»																																					
100,000 »	100,000 »	»	»																																					
12,457,700 »	12,425,500 »	12,400 »	»																																					

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	12,437,700	"
		<i>Frais de route et de séjour.</i>		
26	a.	Voyages, missions et déplacements ordinaires des officiers et des fonctionnaires et employés civils des administrations ressortissant au Département de la Guerre fr. 107,000	110,000	"
	b.	Frais de route et de séjour du Ministre 5,000		
		<i>Transports généraux.</i>		
27	"	Transport de matériel; fourniture de voitures à des militaires malades ou blessés, etc.	95,000	"
		<i>Chauffage et éclairage des corps de garde.</i>		
28	"	Fournitures de combustibles aux corps de garde établis dans les places de garnison, les forts, les camps et les bivacs; chauffage et éclairage de quelques logements de troupes; location de corps de garde dans les cantonnements, etc.	118,000	"
		<i>Remonte.</i>		
		<i>(Remonte ordinaire, calculée à raison de 11 $\frac{1}{4}$ % de l'effectif en chevaux pour la cavalerie et de 8 % pour l'artillerie.)</i>		
		<i>Achat de chevaux.</i>		
29	a.	426 chevaux de chasseurs et de lanciers, à fr. 1,100. fr. 468,600	808,500	"
		142 — de guides, à 1,150. 165,500		
		65 — de selle d'artillerie, à 1,150. 72,450		
		126 — de trait — , à 825. 105,950		
		757		
	b.	Primes à accorder pour l'achat de chevaux nés et élevés en Belgique. 10,000	852,700	"
	c.	Achat des chevaux destinés à remplacer ceux qui sont donnés aux sous-officiers nommés sous-lieutenants dans la cavalerie et l'artillerie. 14,400		"
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.	15,593,400	"

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1885

1883.		CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.	
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
12,457,700	»	12,425,300	»	12,400	»	
110,000	»	110,000	»	»	»	
95,000	»	95,000	»	»	»	
118,000	»	118,000	»	»	»	
852,700	»	852,700	»	»	»	
13,595,400	»	13,581,000	»	12,400	»	
AUGMENTATION. . . . fr.			12,400		»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE IX.				
TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.				
Traitements de non activité.				
<i>1° Pour motifs de santé.</i>				
		1 Colonel à	6,375	6,375 »
		6 Majors, à	4,125	24,750 »
		12 Capitaines de 1 ^{re} classe ou en premier ou commandants	5,000	56,000 »
		8 — de 2 ^e — ou en second de 1 ^{re} classe	2,550	20,400 »
		4 — de 3 ^e — ou en second de 2 ^e classe	2,560	9,440 »
		5 Lieutenants, à	1,800	5,400 »
		2 Sous-lieutenants, à	1,575	5,150 »
		TOTAL		105,515 »
		A DÉDUIRE $\frac{2}{1}$ p. % pour médicaments		527 57
				104,987 45
<i>2° Par mesure d'ordre.</i>				
		2 Capitaines de 1 ^{re} classe ou en premier ou commandants	2,000	4,000 »
		4 — de 2 ^e — ou en second de 1 ^{re} classe	1,700	6,800 »
		4 — de 3 ^e — ou en second de 2 ^e classe	1,575	6,500 »
		7 Lieutenants, à	1,200	8,400 »
		2 Sous-lieutenants, à	1,050	2,100 »
		TOTAL		27,600 »
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments		158 »
				27,462 »
				145,000 »
		<i>3° Employés civils.</i>		
		4 Employés civils de l'administration centrale du Ministère de la Guerre ou des administrations qui ressortissent à ce Département		5,500 »
		4		
		59		
<i>Honoraires.</i>				
		b. Honoraires d'avocats et frais de procédure		7,050 57
<i>Frais de représentation.</i>				
		» Aux généraux et officiers supérieurs qui se trouvent dans une position spéciale		20,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.		165,000 »

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1883.

1883.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION	DIMINUTION.	
145,000 "	145,000 "	"	"		
20,000 "	20,000 "	"	"		
165,000 "	165,000 "	"	"		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE X.		
		PENSIONS ET SECOURS.		
	a.	Pensions temporaires et arriérés fr. 102,000 *		
	b.	Premier terme des pensions civiles et militaires 8,460 "		
32	c.	Secours à d'anciens militaires, à leurs veuves et à leurs familles, et à d'anciens employés du Ministère de la Guerre. 24,000 "		
		154,460 *	154,460 "	540 "
	d.	Secours aux réfugiés politiques fr. 540 "		
		TOTAL DU CHAPITRE X fr.	154,460 "	540 "
		CHAPITRE XI.		
		DÉPENSES IMPRÉVUES.		
35	"	Dépenses imprévues non libellées au Budget; Achat de décorations militaires; Secours à accorder éven- tuellement à des personnes étrangères à l'armée, en cas d'accidents dont la responsabilité incombe au Département de la Guerre; frais de l'école pratique des travaux de campagne, etc.	14,945 "	"
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr	14,945 "	"

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1883.

1883.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION	
135,000	»	135,000	»	»	
135,000	»	135,000	»	»	
14,945	»	14,945	»	»	
14,945	»	14,945	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
CHAPITRES.	PAGES.		Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
RÉCAPITULATION.				
I.	374	Administration centrale	342,000	150,000
II.	376	États-majors.	1,425,500	»
III.	384	Service de santé des hôpitaux	1,157,600	»
IV.	386	Solde des troupes	24,910,100	»
V.	404	Académie militaire	276,400	»
VI.	408	Établissements et matériel de l'artillerie	1,107,555	»
VII.	412	Matériel du génie	1,450,000	»
VIII.	414	Pain, viande, fourrages et autres allocations.	13,595,400	»
IX.	420	Traitements divers et honoraires	165,000	»
X.	422	Pensions et secours.	154,460	540
XI.	46.	Dépenses imprévues	14,945	»
Total. fr.			44,576,760	150,540

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1883.

1883.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
492,000	492,000	»	»	»	
1,425,500	1,424,400	»	900	»	
1,157,600	1,155,600	»	4,000	»	
24,910,100	24,895,700	»	16,400	»	
276,400	286,400	»	»	10,000	»
1,107,555	1,107,555	»	»	»	
1,450,000	1,450,000	»	»	»	
15,595,400	15,581,000	»	12,400	»	
165,000	165,000	»	»	»	
155,000	155,000	»	»	»	
14,945	14,945	»	»	»	
44,727,500	44,705,600	»	55,700	10,000	
AUGMENTATION . . . fr.			25,700	»	

ANNEXE

AU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1887.

PENSIONS.

Voir aux annexes (n° 16) du Budget de la Dette publique.

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1884.

180 pensions inscrites	fr.	230,256	»
128 pensions éteintes		120,873	»
<hr/>		<hr/>	
52 pensions restant à servir.		409,383	»
<hr/>		<hr/>	